

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°07-2022-004

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2022

Sommaire

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche / Service Environnement

- 07-2022-01-11-00001 - AP destruction Sangliers_GUILHERAND GRANGES (2 pages) Page 4
- 07-2022-01-11-00002 - AP liste candidats CA FDP07 2022 (2 pages) Page 7
- 07-2022-01-11-00003 - Arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création d'une retenue collinaire hors cours d'eau à usage irrigation au bénéfice de l'EARL HARAS DE LA MAJORIE sur la commune de SAINT-ALBAN-D'AY (6 pages) Page 10

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche / Service Ingénierie et Habitat

- 07-2021-12-30-00003 - 2021 - ARR PORTANT MODIFICATION AGREMENT PERSONNEL GTA 2 (2 pages) Page 17

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / 07_PREF_Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministerielle

- 07-2022-01-07-00018 - Arrêté définitif Médaille du Travail (57 pages) Page 20
- 07-2022-01-07-00017 - Arrêté définitif Médaille Régionale Départementale et Communale (12 pages) Page 78

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / 07_PREF_Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

- 07-2022-01-10-00002 - Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission de contrôle des listes électorales de Saint-Just-d'Ardèche (3 pages) Page 91
- 07-2022-01-10-00001 - Arrêté préfectoral portant modification du bureau de vote unique de la commune d'Andance (2 pages) Page 95

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / 07_PREF_Secrétariat Général aux Affaires Départementales

- 07-2021-12-31-00001 - Arrêté préfectoral d'astreintes journalière envers M. Tailland Jean-Pierre commune de Bourg Saint Andéol (3 pages) Page 98

07_SGCD_Secrétariat Général Commun Départemental / 07_SGCD_bureau des Ressources Humaines

- 07-2022-01-03-00013 - Arrêté teletravail temporaire DDETSPP (3 pages) Page 102

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

- 07-2022-01-07-00003 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 10 01 (3 pages) Page 106
- 07-2022-01-07-00004 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 11 01 (3 pages) Page 110

07-2022-01-07-00005 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 12 01 (3 pages)	Page 114
07-2022-01-07-00006 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 13 01 (3 pages)	Page 118
07-2022-01-07-00007 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 14 01 (3 pages)	Page 122
07-2022-01-07-00008 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 15 01 (3 pages)	Page 126
07-2022-01-07-00009 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 16 01 (3 pages)	Page 130
07-2022-01-07-00010 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 17 01 (3 pages)	Page 134
07-2022-01-07-00011 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 18 01 (3 pages)	Page 138
07-2022-01-07-00012 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 19 01 (3 pages)	Page 142
07-2022-01-07-00013 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 20 01 (3 pages)	Page 146
07-2022-01-07-00014 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 21 01 (3 pages)	Page 150
07-2022-01-07-00015 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 2201 (3 pages)	Page 154
07-2022-01-07-00016 - ARRETE PORTANT REQUISITION DE PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 23 01 (3 pages)	Page 158

07_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche

07-2022-01-11-00001

AP destruction Sangliers_GUILHERAND
GRANGES

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°
chargeant M. VEROT Jean-Paul de détruire
les sangliers sur le territoire communal de GUILHERAND-GRANGES**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code de l'environnement notamment les articles L.427.1 à L.427.6 ;

VU le code de l'environnement notamment les articles R.427.1 à R.427.4 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux de lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-03-01-003 du 1^{er} mars 2019 relatif aux conditions de sécurité des mesures administratives de destruction des animaux sauvages et au service des lieutenants de louveterie dans le département de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-12-11-013 du 11 décembre 2019 fixant la liste des 26 lieutenants de louveterie sur les 21 circonscriptions du département de l'Ardèche

VU l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 n° 07-2021-01-25-006 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2021 n° 07-2021-11-30-00002 portant subdélégation de signature ;

CONSIDÉRANT la demande du président de l'ACCA de GUILHERAND-GRANGES

CONSIDÉRANT l'avis favorable du président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche,

CONSIDÉRANT que des dégâts et des nuisances causés par les sangliers ont été constatés sur le territoire de la commune de GUILHERAND-GRANGES ; que cette situation rend nécessaires des opérations de destruction de sangliers pour prévenir des dommages importants aux cultures, aux parcs et jardins, aux voies et chemins et sauvegarder la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que l'acuité des nuisances causés par ces sangliers, les risques que l'abondance et la localisation de ces animaux font courir aux cultures, aux jardins et aux équipements, confèrent à la destruction de ces animaux un caractère d'urgence qui s'oppose à la consultation du public prévue à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement ; qu'il y a lieu de constater l'urgence prévue par le premier alinéa de l'article L.123-19-3 de ce même code et de renoncer à la participation du public même pour un délai réduit,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

Arrête

Article 1^{er} : M. VEROT Jean-Paul, lieutenant de louveterie du département de l'Ardèche est chargé de détruire les sangliers, par tout moyen autorisé par la réglementation, sur le territoire communal de GUILHERAND-GRANGES .

Ces opérations auront lieu **du 11 janvier 2022 au 14 février 2022.**

Article 2 : Le lieutenant de louveterie susnommé déterminera les modalités et le nombre d'opérations à exécuter conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2019 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la transition écologique (MTE), ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr..

Article 4 : Le directeur départemental des territoires de l'Ardèche, M. VEROT Jean-Paul, lieutenant de louveterie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche et dont copie sera adressée à la Direction Départementale de la Sécurité Publique, au président de la fédération départementale des chasseurs, à la cheffe du service départemental de l'Office français de la biodiversité, au directeur de l'agence interdépartementale de l'Office national des forêts à VALENCE, au maire de GUILHERAND-GRANGES et au président de l'ACCA de GUILHERAND-GRANGES .

Privas, le 11 janvier 2022

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des Territoires,
Le Chef d'unité Patrimoine Naturel,

« signé »

Jérôme DUMONT

07_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche

07-2022-01-11-00002

AP liste candidats CA FDP07 2022



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Ardèche**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

certifiant la liste des candidats au conseil d'administration de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ardèche

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code de l'environnement, livre IV titre III et notamment les articles L.434-3 à L.434-5 et les articles R.434-25 à R.434-37 ;

VU l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013, fixant les statuts types des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2021 n° 07-2021-11-16-00003 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2021 n° 07-2021-11-30-00002 portant subdélégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

CONSIDÉRANT que la date des élections du conseil d'administration de la FDAAPPMA de l'Ardèche a été fixée au 19 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT que les candidatures exprimées par Messieurs AUBRY Daniel, BERNARD Jérémie, BOUVIER James, DE ANGELIS Frédéric, DE CASTRO Fernand, DI NOLA Christian, DOAT Marc, DUCROS Guillaume, DURAND Franck, DURAND Jean-Pierre, GIBERT Médéric, GILLES Daniel, ISSARTIAL Christophe, LECLERE Jean-François, MAURY Jean-Yves, MENDALA Jacky, MENDRAS Laurent, MOREAU Georges, MOUYON Serge, NOIR Benjamin, PERBOST Serge, RARD René, ROCHETTE Julien, SIMON Bertrand, STAATH Romain, VIALLE Emmanuel, VIDAL Laurent ont été reçues et considérées comme complètes dans les délais impartis ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture et du directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

La liste des candidats ci-dessous est certifiée pour l'élection au conseil d'administration de la FDAAPPMA de l'Ardèche :

- AUBRY Daniel, AAPPMA « La Beaume Drobie », JOYEUSE
- BERNARD Jérémie, AAPPMA « La truite valgorgeoise », VALGORGE
- BOUVIER James, AAPPMA « Les riverains du Masméjean et affluents », ST-ETIENNE-DE-LUGDARES
- DE ANGELIS Frédéric, AAPPMA « La gaule annonéenne », ANNONAY

- DE CASTRO Fernand, AAPPMA « La gaule annonéenne », ANNONAY
- DI NOLA Christian, AAPPMA « La gaule cruassienne », CRUAS
- DOAT Marc, AAPPMA « La loche », PRIVAS
- DUCROS Guillaume, AAPPMA « La gaule vallonnoise », VALLON-PONT-D'ARC
- DURAND Franck, AAPPMA « L'hameçon », AUBENAS
- DURAND Jean-Pierre, AAPPMA « L'hameçon », AUBENAS
- GIBERT Médéric, AAPPMA « La truite saint martinoise », ST-MARTIN-DE-VALAMAS
- GILLES Daniel, AAPPMA « L'hameçon », AUBENAS
- ISSARTIAL Christophe, AAPPMA « Union des pêcheurs à la ligne », TOURNON/RHÔNE
- LECLERE Jean-François, AAPPMA « La gaule pouzinoise », LE-POUZIN
- MAURY Jean-Yves, AAPPMA « La brème », BOURG-ST-ANDEOL
- MENDALA Jacky, AAPPMA « La truite vernousaine », VERNOUX-EN-VIVARAIS
- MENDRAS Laurent, AAPPMA « Ligne, Lande, Roubreau », LARGENTIERE
- MOREAU Georges, AAPPMA « L'hameçon », AUBENAS
- MOUYON Serge, AAPPMA « Bourges, Loire, Padelle », BURZET
- NOIR Benjamin, AAPPMA « «La truite saint agrévoise », ST-AGREVE
- PERBOST Serge, AAPPMA « La fréillante ruomsoise », RUOMS
- RARD René, AAPPMA « La brème teilloise », LE-TEIL
- ROCHETTE Julien, AAPPMA « La Beaume Drobie », JOYEUSE
- SIMON Bertrand, AAPPMA « L'hameçon », AUBENAS
- STAATH Romain, AAPPMA « Le brochet vivarois », VIVIERS
- VIALLE Emmanuel, AAPPMA « L'EYGA », ST-SAUVEUR-DE-MONTAGUT
- VIDAL Laurent, AAPPMA « L'EYGA », ST-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

Article 2 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche. Il peut faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique devant la ministre d'État, ministre de la transition écologique.

Le tribunal administratif peut-être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Diffusion

Le présent arrêté sera transmis aux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ardèche par la fédération départementale des AAPPMA au plus tard un mois avant l'élection fixée au 19 mars 2022.

Article 4 : Publication et exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de la fédération de l'Ardèche des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Privas, le 11 janvier 2022

Pour le Préfet et par délégation,
 Pour le directeur départemental des territoires,
 « signé »
 Christophe MITTENBUHLER

07_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche

07-2022-01-11-00003

Arrêté préfectoral portant prescriptions
spécifiques à déclaration au titre des articles
L214-1 à L214-6 du code de l'environnement
pour la création d'une retenue collinaire hors
cours d'eau à usage irrigation au bénéfice de
l'EARL HARAS DE LA MAJORIE sur la commune
de SAINT-ALBAN-D'AY



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de l'Ardèche**

**ARRETE PREFECTORAL N°
Portant prescriptions spécifiques à déclaration
au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement
pour la création d'une retenue collinaire hors cours d'eau à usage irrigation
EARL HARAS DE LA MAJORIE
COMMUNE de SAINT-ALBAN-D'AY**

n° cascade 07-2021-00239 - 07-2022-00001

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code l'environnement et notamment ses articles L211-3, L214-1 et suivants, R.214-1 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau, y compris en ce qui concerne les modalités de vidange, relevant de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2021 n° 07-2021-11-16-00003 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2021 n° 07-2021-11-30-00002 portant subdélégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2021 n° 07-2021-12-13-00005 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création d'une retenue collinaire hors cours d'eau à usage irrigation, pour l'EARL HARAS DE LA MAJORIE sur la commune de SAINT-ALBAN-D'AY,

VU le dossier de déclaration déposé par l'EARL HARAS DE LA MAJORIE, représentée par Monsieur MANOHA Christian et Madame MANOHA Clémentine, ci après dénommé le bénéficiaire, dossier relatif à la création d'une retenue collinaire de stockage d'eau hors cours d'eau à usage irrigation, reçu à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT 07) le 6 octobre 2021 et enregistré sous le n° 07-2021-00239 ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2021-12-13-00005 du 13 décembre 2021 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création d'une retenue collinaire hors cours d'eau à usage irrigation sur la commune de SAINT-ALBAN-D'AY, au bénéfice de l'EARL HARAS DE LA MAJORIE ;

VU le protocole signé le 6 août 2021 entre les acteurs du territoire concernant la création de retenues à usage irrigation dans le département de l'Ardèche ;

CONSIDERANT le récépissé de dépôt de dossier délivré le 19 octobre 2021 ;

CONSIDERANT le projet d'arrêté préfectoral adressé au pétitionnaire en date du 26 novembre 2021 et l'avis du bénéficiaire du 09 décembre 2021 sur ce projet d'arrêté signé le 13 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que l'arrêté préfectoral n°07-2021-12-13-00005 du 13 décembre 2021 ne respecte pas le protocole départemental signé entre les acteurs du territoire concernant les dates de remplissage de la retenue de stockage ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préciser les prescriptions applicables pour la construction et l'exploitation de la retenue collinaire et pour l'utilisation de l'installation de pompage;

CONSIDERANT que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau au sens de l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

ARRETE

Article 1 - Abrogation de l'arrêté préfectoral n° 07-2021-12-13-00005

L'arrêté préfectoral n° 07-2021-12-13-00005 portant prescriptions spécifiques pour la création d'une retenue collinaire hors cours d'eau à usage irrigation sur la commune de SAINT-ALBAN-d'AY est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 - Objet de l'arrêté - Bénéficiaire

Il est donné acte à l'EARL HARAS DE LA MAJORIE, représentée par Monsieur MANOHA Christian et Madame MANOHA Clémentine, demeurant au 1635 route de l'Heaume – 07 790 SAINT ALBAN D'AY, ci après dénommé le bénéficiaire, de sa déclaration en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées dans le présent arrêté, concernant la réalisation d'une retenue collinaire constituée d'un barrage hors cours d'eau, sur les parcelles AN 131 et 107 de la commune de SAINT ALBAN D'AY, dont le propriétaire est le GFA DE L'HOMME représenté par Monsieur MANOHA Christian, demeurant au Domaine de l'Homme - 1635 route de l'Heaume – 07 790 SAINT ALBAN D'AY.

Cette opération entre dans la catégorie des ouvrages soumis aux rubriques suivantes de l'article R.214-1 du code de l'environnement :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales applicables
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non : 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha : D	Déclaration	Arrêté du 9 juin 2021

Le bénéficiaire devra respecter les prescriptions techniques générales définies dans l'arrêté ministériel mentionné dans le tableau ci-dessus, ainsi que les prescriptions spécifiques fixées dans le présent arrêté.

Article 3 - Information du préfet

Le bénéficiaire est tenu :

- de transmettre au préfet (DDT 07 Service environnement) les caractéristiques techniques détaillées du dispositif de contournement prescrit à l'article 5 du présent arrêté, au plus tard 1 mois avant le démarrage des travaux, pour validation,
- d'informer le préfet (DDT07) au plus tard 3 semaines avant le démarrage des travaux pour organiser une visite sur place,
- d'informer le préfet (DDT07) au plus tard 1 mois après achèvement des travaux pour contrôler le respect des prescriptions du présent arrêté.

Article 4 - Caractéristiques de l'ouvrage de retenue collinaire

L'ouvrage devra être construit en respectant les caractéristiques suivantes :

Commune d'implantation :	SAINT ALBAN D'AY
Parcelles cadastrales d'implantation :	AN 131 et 107
Coordonnées Lambert RGF 93 :	X = 830,5 km Y = 6456,944 km
Bassin versant topographique au droit du barrage :	32,5 ha
Nature du barrage :	Terre compactée
Hauteur du barrage par rapport au terrain naturel aval :	7,0 mètres
Hauteur d'eau maximale dans le plan d'eau :	6,5 mètres
Pentes du barrage :	3/1 en amont et 2/1 en aval
Longueur du barrage :	243 m

Largeur en crête du barrage :	3 m
Surface du plan d'eau :	7 000 m ²
Volume de la retenue :	20 000 m ³
Matériaux du déversoir de crues :	Empierré et bétonné, en rive droite
Largeur minimale du déversoir de crues :	8 m
Profondeur minimale du déversoir de crues :	0,8 m
Revanche minimale entre le déversoir et la crête de la digue :	0,40 m
Diamètre minimal de la canalisation de vidange de fond :	Diamètre de 150 mm

La retenue devra être construite dans les règles de l'art pour éviter tout risque de rupture. Elle sera obligatoirement équipée de l'évacuateur des crues et de la vanne de vidange de fond, décrits dans le tableau ci-dessus et dans le dossier.

L'ouvrage est non classé au titre de la sécurité et de la sûreté des ouvrages hydrauliques.

Article 5 - Usage et parcelles irriguées

Le prélèvement d'eau objet de la présente déclaration est à usage exclusif pour l'irrigation des parcelles agricoles du bénéficiaire mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Parcelles irriguées autorisées depuis l'ouvrage :	AN 131, 107, 137, 123, 22, 20, 17, 18 et 19 de la commune de SAINT ALBAN D'AY ; C 950, 951, 954, 956, 2415, 2461, et 2459 de la commune de ROIFFIEUX
Superficie irriguée autorisée :	20 ha

Tout empoissonnement du plan d'eau est interdit.

Article 6 - Remplissage annuel de la retenue et dispositif de contournement

Le remplissage annuel de la retenue s'effectue par ruissellement des eaux de pluie du bassin versant et n'est autorisé que durant la période du 1^{er} novembre au 30 mai chaque année.

Le premier remplissage de la retenue n'est autorisé que lorsque l'ensemble des prescriptions fixées aux articles 4 et 8, ainsi que les prescriptions fixées au présent article auront été réalisées.

Un dispositif de contournement des eaux de l'amont vers l'aval du plan d'eau sera impérativement mis en place et fait partie de l'ouvrage de la retenue. Il est constitué :

- d'un bassin collecteur des ruissellements en amont de la retenue,
- d'un canal de dérivation des écoulements ouvert, étanche, de 1 m de large et de 0,5 m de profondeur. Son bon fonctionnement est régulièrement vérifié.

Dès que la retenue est remplie et au plus tard le 30 mai de chaque année, le dispositif de contournement est mis en fonctionnement, laissant transiter l'intégralité des débits amont vers l'aval de la retenue pendant toute la période d'étiage, ce jusqu'au 31 octobre.

Le détail du dispositif de contournement devra être transmis au plus tard 1 mois avant le démarrage des travaux à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche pour validation.

Article 7 - Prélèvement depuis la retenue

Le bénéficiaire est autorisé à prélever l'eau stockée dans la retenue pour un usage irrigation par l'intermédiaire d'une station de pompage, qui sera installée en aval immédiat de la retenue.

Le bénéficiaire est autorisé à prélever dans le plan d'eau du barrage le volume maximum suivant, correspondant au volume du plan d'eau :

Volume du prélèvement maximum autorisé annuellement	20 000 m ³ /an
---	---------------------------

Article 8 - Obligation de mise en place d'un compteur et de suivi des volumes prélevés

L'installation de prélèvement pour pompage depuis le plan d'eau du barrage doit obligatoirement être équipée d'un compteur volumétrique sans dispositif de remise à zéro qui devra être placé en

permanence en aval immédiat de la pompe. Aucun prélèvement n'est autorisé dans la retenue en l'absence de compteur en état de fonctionnement.

Le bénéficiaire doit tenir à jour un registre spécialement ouvert à cet effet sur lequel sont consignées les données suivantes :

- les caractéristiques principales de la retenue et les interventions réalisées au cours de l'année (entretien, réparations, vidange...),
- les caractéristiques des installations de pompage : marque de la pompe, année de mise en service, caractéristiques de pompage (débit et HMT)...,
- les caractéristiques du compteur volumétrique : marque, n° de compteur...,
- les opérations d'entretien, de contrôle, de remplacement du compteur intervenues au cours de l'année,
- les incidents survenus dans l'exploitation de pompage, les opérations d'entretien et de réparation intervenues au cours de l'année.
- la date de début de la campagne d'irrigation et le relevé de l'index du compteur en début de campagne,
- le relevé hebdomadaire des index du compteur ainsi que les volumes hebdomadaires prélevés, établis à partir des relevés de ces index,
- la date de fin de la campagne d'irrigation et le relevé de l'index du compteur en fin de campagne,
- le volume annuel prélevé.

Un extrait de ce registre, sous forme de bilan hebdomadaire et annuel des volumes prélevés sera adressé et communiqué au préfet chaque année dans les deux mois suivant la fin de la campagne d'irrigation (extrait à adresser à la DDT 07 – Service environnement- 2 place Simone Veil – BP 613 – 07006 PRIVAS Cedex). Les données du registre doivent être conservées au minimum trois ans.

Article 9 - Préservation des zones humides

Deux zones humides, sur la parcelle AN 131 de SAINT ALBAN D'AY, se situent en amont du projet de la retenue d'eau. La retenue ne devra en aucun cas impacter ces zones humides. Lors des travaux les zones humides devront être protégées en interdisant leur accès.

Article 10 - Respect des arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau

Le bénéficiaire est tenu de respecter les arrêtés préfectoraux limitant les usages de l'eau en application de l'article L211-3 1°) du code de l'environnement.

Article 11 - Entretien

Les ouvrages devront être entretenus de façon à garantir en permanence leur usage, et en particulier les équipements de sécurité (vanne de fond et déversoir de crues) et le dispositif de contournement des eaux de l'amont vers l'aval.

Le parement aval du barrage devra être débroussaillé régulièrement pour garantir sa stabilité.

Article 12 - Vidanges et curages

Le préfet (DDT) doit être informé de chaque vidange pour avis, au moins un mois avant l'opération.

Ces vidanges devront respecter l'arrêté ministériel du 27 août 1999 modifié.

En particulier la destination des matières de curage doit être précisée dans l'information préalable ci-dessus indiquée et ne devra pas concerner une zone inondable. La composition des matières de curage doit être compatible avec la protection des sols et des eaux.

Les vidanges sont interdites du 1^{er} novembre au 31 mars.

Article 13 - Contrôles

Les agents du service chargé de la police de l'eau ainsi que les fonctionnaires et agents habilités pour constater les infractions en matière de police de l'eau auront en permanence libre accès à l'ouvrage. La présentation du présent arrêté ainsi que celle du registre indiqué à l'article 7 peuvent être exigées lors des contrôles de l'installation.

Article 14 - Délai de validité et durée de la déclaration

La présente déclaration devient caduque si les travaux de construction des ouvrages ne sont pas terminés dans un délai de 3 ans à compter de la signature du présent arrêté.

La présente déclaration est délivrée pour une durée de 30 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Au minimum deux ans avant la date d'expiration, une demande de renouvellement est adressée au préfet par le bénéficiaire.

Article 15 - Déclaration des incidents ou accidents

Le bénéficiaire est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le bénéficiaire devra prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le bénéficiaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

Article 16 - Modifications des ouvrages et des conditions d'exploitation

Toute modification de l'ouvrage par rapport au dossier présenté et aux prescriptions du présent arrêté doit être portée à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation. Le préfet fixe s'il y a lieu des prescriptions complémentaires ou demande au pétitionnaire de déposer une nouvelle demande.

Toute modification des conditions d'exploitation de l'ouvrage, en particulier concernant les volumes et débits autorisés, par rapport au dossier présenté et aux prescriptions du présent arrêté doit être portée à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation. Le préfet fixe s'il y a lieu des prescriptions complémentaires ou demande au pétitionnaire de déposer une nouvelle demande.

Des prescriptions complémentaires au présent arrêté peuvent également être prises à l'initiative du préfet.

Article 17 - Caractère de la déclaration

Le bénéfice de la déclaration est accordé à titre personnel, précaire et révoquant sans indemnité de l'état exerçant ses pouvoirs de police.

Le Préfet pourra, en vertu de la loi, lorsque l'intérêt de la sécurité ou de la salubrité publique l'exigera ou lorsque les principes mentionnés à l'article L 211.1 du code de l'environnement suscités ne sont pas garantis, imposer par arrêté, toutes prescriptions complémentaires.

Faute pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance de la présente autorisation et prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du bénéficiaire tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux contraventions au code de l'environnement.

Article 18 - Clauses de précarité

Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité ni dédommagement quelconque si, à quelque époque que ce soit, l'administration reconnaît nécessaire de prendre, dans les cas prévus aux articles L.211.3 (1°) et L.214.4 du code de l'environnement, des mesures qui le privent d'une manière temporaire ou définitive de tout ou partie des avantages résultant du présent arrêté.

Article 19 - Cessation de l'activité

La cessation définitive de l'exploitation de l'ouvrage doit faire l'objet d'une déclaration au Préfet dans le mois qui suit la cessation définitive. La cessation pour une période supérieure à deux ans de l'exploitation de l'ouvrage doit faire l'objet d'une déclaration au Préfet au plus tard un mois avant que l'arrêt de plus de deux ans ne soit effectif.

En dehors des périodes d'exploitation, les installations et ouvrages de prélèvement sont soigneusement fermés ou mis hors service.

Si à l'échéance de la présente déclaration, le bénéficiaire décide de ne pas en demander le renouvellement ou la prolongation, ou si l'exploitation de l'ouvrage est définitivement arrêtée, le bénéficiaire est tenu de remettre le site dans un état tel qu'aucune atteinte ne puisse être portée aux intérêts protégés mentionnés à l'article L211-1 du code de l'environnement.

Article 20 - Changement de bénéficiaire

Lorsque le bénéfice de la déclaration est transmis à une autre personne que celle mentionnée à l'article 1, le nouveau bénéficiaire en fait la déclaration au préfet dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage.

Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les noms, prénoms et domicile du nouveau bénéficiaire et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration.

Article 21 - Droits des tiers et autres réglementations

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 22 - Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de LYON, conformément à l'article R 514-3-1 du code de l'environnement :

- par les tiers dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage en mairie ;
- par le bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le présent arrêté lui a été notifié.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 23 - Notification, publication et exécution

Le présent arrêté sera notifié au bénéficiaire.

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le directeur départemental des territoires de l'Ardèche, le maire de la commune de SAINT ALBAN D'AY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Copie en sera également adressée :

- au service départemental de l'Office Français pour la biodiversité (OFB)
- à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- au conseil départemental de l'Ardèche
- au service agriculture et développement rural (SADR PS) de la DDT de l'Ardèche
- au syndicat des trois rivières
- au syndicat mixte de l'Ay Ozon

Le présent arrêté sera affiché en mairie de SAINT ALBAN D'AY, pendant une durée minimale d'un mois. Le procès verbal d'accomplissement de cette mesure, dressé par le maire de la commune concernée, sera adressé à la direction départementale des territoires (service Environnement).

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à la disposition du public sur le site Internet de la préfecture de l'Ardèche pendant une durée minimale de 6 mois.

Il sera affiché en permanence à proximité immédiate de l'ouvrage, ou dans le bâtiment abritant la station de pompage.

Privas, le 11 janvier 2022
Pour le Préfet
Le Responsable du Pôle Eau
signé
Nathalie LANDAIS

07_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche

07-2021-12-30-00003

2021 - ARR PORTANT MODIFICATION
AGREMENT PERSONNEL GTA 2



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de l'Ardèche**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant modification d'agrément à un établissement chargé d'animer les stages de
sensibilisation à la sécurité routière

Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 modifié, fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2018-11-22-005 du 22 novembre 2018, autorisant Monsieur Hugo SPORTICH gérant de « FRANCE STAGE PERMIS » SAS, sis ZA de Fontvieille – Emplacement 123 – 13190 ALLAUCH, à dispenser des stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le département de l'Ardèche ;

Vu la demande de modification d'agrément relative à un ajout sur la liste des personnes désignées pour l'accueil et l'encadrement technique et administratif des stages.

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2021-01-25-006 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre GRAULE, Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2021-01-25-043 du 26 janvier 2021 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°07-2018-11-22-005 du 22 novembre 2018 autorisant la société « FRANCE STAGE PERMIS » SAS représentée par Monsieur Hugo SPORTICH en sa qualité de gérant, à effectuer des formations spécifiques pour les conducteurs responsables d'infractions, sous le n° **R 18 007 0002 0**, est modifié comme suit :

Monsieur Hugo SPORTICH exploitant, désigne par convention de délégation, pour l'accueil et l'encadrement technique et administratif des stages :

- BOISSY Josiane, née le 28/06/1968
- FOIRY Ludivine, née le 03/08/1978
- **HARNOIS Alain né le 20/11/1955**
- LAMBERT née VOGT Sophie, née le 20/09/1971
- LOUIS née BELLONE Christelle, née le 04/03/1969
- MARCHAL Roger, né le 15/09/1955
- MARIJON Marie-Line, née le 22/03/1977

ARTICLE 2 :

Cette modification **prend effet à la date du présent arrêté.**

ARTICLE 3 :

Les dispositions des autres articles sont inchangées.

ARTICLE 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut être également formulé sur le site www.telerecours.fr .

ARTICLE 5 :

Le Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Privas, le 30 décembre 2021

Pour le préfet, et par délégation
Le directeur départemental des territoires,
et par subdélégation
La cheffe du service ingénierie et habitat

signé

Isabelle GERVET

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2022-01-07-00018

Arrêté définitif Médaille du Travail

ARRETE N°

annule et remplace l'arrêté n° 07-2021-12-02-0003

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 3 janvier 2022

Le préfet de l'Ardèche
Chevalier de la légion d'honneur

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AGRESTI Jean-Michel**
Gestionnaire supports, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE -CCS,
VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur AMADIO Marc**
Agent de maintenance, LA FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT, SAINT-
GEORGES-LES-BAINS.
demeurant à BEAUCHASTEL
- **Madame ASTIER Chantal**
Aide a domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à CORNAS
- **Madame AULAGNIER Caroline**
Aide a domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame AVENAS Ludivine**
Aide soignante, EHPAD RESIDENCE L'AMITIE, LE POUZIN.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- **Monsieur BACONNIER Thierry**
Gestionnaire des réseaux, SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L
ARDECHE, LARGENTIERE.
demeurant à MERCUER
- **Madame BADJI Fatima**
Responsable d'équipe agence/plateforme/services centralisés, POLE
EMPLOI, LYON.
demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS
- **Monsieur BALANDRAS Michaël**
Leader, ALPHAFORM, BEAUSEMBLANT.
demeurant à SARRAS
- **Monsieur BANCHET David**
Aide soignant, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à DESAIGNES
- **Monsieur BARBIER Yann**
Technicien d'atelier, ASOLTECH DURAND, BAIX.
demeurant à MEYSSE
- **Madame BARTHELEMY Laetitia**
Gestionnaire Santé Prévoyance, AESIO MUTUELLE, VALENCE.
demeurant à CHOMERAC
- **Monsieur BEAUMONT David**
Responsable trésorerie, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE)
SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SOYONS
- **Madame BELLEDENT Angélique**
Chef d'agence, CELESTIN MATERIAUX, AUBENAS.
demeurant à THUEYTS
- **Monsieur BERTRAND Laurent**
Monteur polyvalent, POLYRIM SAS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur BESSEAS Loïc**
Technicien qualité fournisseur, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à ECLASSAN
- **Monsieur BESSEGHIR Abdel-Kader**
Adjoint technique, COMMUNE DU TEIL, LE TEIL.
demeurant à ALBA-LA-ROMAINE
- **Madame BILLON Marjolaine**
Travailleur en ESAT, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur BONNET Alban**
 Contrôleur qualité, COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE IVECO BUS,
 ANNONAY.
 demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur BONNET Hervé**
 Conducteur livreur, ITM LOGISTIQUE EQUIPEMENT DE LA MAISON
 INTERNATIONAL, ALBON.
 demeurant à VION

- **Madame BONNET Sandra**
 Opératrice polyvalente, ALPHAFORM, BEAUSEMBLANT.
 demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Madame BORIASSE Odile**
 Hotesse Services clients, SAS RELAIS FNAC, VALENCE.
 demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame BOS Alexandra**
 Secrétaire, Chambre des Notaires de la Drôme, ALIXAN.
 demeurant à LEMPS

- **Monsieur BOSSY Michaël**
 Contrôleur qualité, MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC FICHET SAS,
 DAVEZIEUX.
 demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BOUARICHE Mokhtar**
 Chef d'équipe, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
 demeurant à SAINT-PRIEST

- **Madame BOUCHET Aurore**
 Technicienne de paie, MUT FRANCAISE ARDECHE DROME SERVICE DE
 SOINS ACCOMP MUTUALISTE, AUBENAS.
 demeurant à VEYRAS

- **Madame BOUIS Véronique**
 Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
 demeurant à CORNAS

- **Madame BOULLON Christine**
 Employée de buanderie, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
 demeurant à SAINT-AGREVE

- **Madame BOUNEDJMA Zaria**
 Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD, ANNONAY.
 demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BOUNOUALA Brahim**
 Ouvrier professionnel, COLAS FRANCE, PARIS.
 demeurant à LE POUZIN

- **Madame BOUVIER Christelle**
Infirmière, EHPAD RESIDENCE L'AMITIE, LE POUZIN.
demeurant à CRUAS
- **Monsieur BREYSSE Jean-Pierre**
Agent de Prévention et de Sécurité, SUD EST PROTECTION, CARPENTRAS.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS
- **Monsieur BRUYERE Alexandre**
Electromecanicien, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES MCR, TOURNON-
SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEURE-D'AY
- **Madame BUQUET Virginie**
Assistante commerciale, GEDINOR, REVENTIN-VAUGRIS.
demeurant à OZON
- **Madame BURSIN Tasadit-Jacqueline**
Acheteur Technicien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à FELINES
- **Madame BUTTEZ Véronique**
Agent de fabrication polyvalente, POLYTECHNYL, VALENCE.
demeurant à BEAUCHASTEL
- **Madame CAPITAINE Barbara**
Agent administratif, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-
GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur CAPY Pascal**
Conducteur de reacteur, BOSTIK SA, PRIVAS.
demeurant à FLAVIAC
- **Monsieur CEDAT Bstien**
Chef de chantier, COLAS FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIVAT
- **Monsieur CHALENCON Emmanuel**
Ouvrier Menuisier Poseur, Entreprise GOURDON Jacques, ETOILE-SUR-
RHONE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- **Madame CHALENDAR Annie**
Aide technicien laboratoire contrôle qualité, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur CHALIER Lionel**
Responsable Process Peinture, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT
DESIRAT.
demeurant à ANNONAY

- **Madame CHALLIER Magalie**
Aide Responsable Espace Technique, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur CHALLUT Serge**
Ingénieur, SKF AEROSPACE FRANCE, PERRIGNY.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur CHAMBOUVET Bruno**
Aide comptable, NATURA'PRO SA, PRIVAS.
demeurant à BEAUVENE
- **Monsieur CHAMPETIER Nicolas**
Conducteur de travaux, COLAS FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- **Monsieur CHARRA Frédéric**
ouvrier qualifié en cuisine, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS
- **Madame CHARRAS Anne-Laure**
Comptable, Maître Régis AUTONES, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE
- **Monsieur CHARRAS Eric**
Coordinateur Technique, CNAMTS, PARIS Cédex 20.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- **Madame CHASTAGNIER Corinne**
Aide a domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à DESAIGNES
- **Monsieur CHAUDIER Sébastien**
Grutier, CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE, MEYLAN.
demeurant à VILLEVOCANCE
- **Monsieur CHAUSSINAND Sébastien**
Projeteur en Mécanique, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MARTIAL
- **Madame CHAVANON Chrystel**
Assistant Médico-Administratif, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD,
ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur CHAZALET Frédéric**
Aide Responsable Charcuterie Coupe, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON
- **Madame CHENE Patricia**
Agent de service hospitalier, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Madame CLAIR Gisèle**
Employée commerciale, TAIN DISTRIBUTION, TAIN-L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur CLEMENT Charles**
Opérateur Nucléaire, ORANO DS, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE
- **Monsieur CLUT Patrice**
Etireur Leader, POLYTECHNYL, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur COLLART Alain**
Chef comptable, CABINET LAUGIER-FINE, MARSEILLE.
demeurant à SAINT-ALBAN-AURIOLLES
- **Madame COMBETTE Claudine**
Aide Technicien Laboratoire de Contrôle, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à VILLEVOCANCE
- **Madame COMTE Valérie**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à LE TEIL
- **Madame COSTE RAMIREZ Cécile**
Chef de Bureau, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à ALISSAS
- **Monsieur COTTE Raphaël**
Ouvrier papetier, SAICA PAPER, LAVEYRON.
demeurant à LEMPS
- **Madame CRESPIY Corinne**
Aide soignante, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS
- **Madame CRUMIERE Sabrina**
Gestionnaire assurance spécialisée, ACM, STRASBOURG.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur DEBOS Thierry**
Mécanicien, XPO MAINTENANCE FRANCE, SAINT-RAMBERT-D'ALBON.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
- **Madame DE CICCIO Véronique**
Commerciale sédentaire, TATA STEEL FRANCE BATIMENT ET SYSTEMES SAS, CHAUNY.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur DEFOUR Philippe**
Responsable gestion des ressources financières et trésorerie, GRANDLYON
HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, LYON 6EME.
demeurant à DAVEZIEUX
- **Madame DELOCHE Annick**
Employée commerciale, CSF, SALON-DE-PROVENCE.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY
- **Madame DELORME HUSSER**
Technicienne de maintenance, CALOR S A, PONT-ÉVÊQUE.
demeurant à VINZIEUX
- **Monsieur DELSARTE Jérémie**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- **Monsieur DELUBAC Laurent**
Préparateur outillage, SUCHIER SAS, CHOMERAC.
demeurant à CHOMERAC
- **Monsieur DENOS Stéphane**
Commercial Itinérant, PROLIANS RAA, PORTES-LES-VALENCE.
demeurant à SAINT-VINCENT-DE-DURFORT
- **Monsieur DEPRUGNEY Jean-Philippe**
Technicien be, SKF AEROSPACE FRANCE, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
demeurant à BEAUCHASTEL
- **Madame DESMARTIN Nathalie**
Assistante Chef de Produits Beaux Arts, CANSON, ANNONAY.
demeurant à VANOSC
- **Monsieur DESPEYSSES Dimitri**
Contremaître de chantier, INEO RHONE ALPES AUVERGNE,
VILLEURBANNE.
demeurant à ALBOUSSIÈRE
- **Monsieur DEYGAS Yannick**
P1 Garniseur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Madame DEYRES Christine**
Infirmière, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-JEAN-ROURE
- **Monsieur DIDIER Ludovic**
Responsable technique, EOLANE VALENCE, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur DOMENICHINI Michaël**
Agent de maîtrise, TAIN DISTRIBUTION, TAIN-L'HERMITAGE.
demeurant à PLATS

- **Monsieur DOREL Guillaume**
Technicien atelier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à MAUVES
- **Madame DUCHAMP Véronique**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Madame DUCHIER Valérie**
Assistante chef d'équipe, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY
- **Monsieur DUMAS Laurent**
Coomptable crédit-clients, SOCIETE DE PROSPECTION ET D'INVENTIONS
TECHNIQUES SPIT, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à ALBOUSSIERE
- **Madame DUPLANY Mauricette**
Gestionnaire administrative, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESY
SERVICES, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à PEAUGRES
- **Madame DUPRE Nathalie**
agent de production, CERALEP SN, SAINT-VALLIER.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-VALOUX
- **Madame DURAT Dominique**
Conducteur de ligne de conditionnement, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS
- **Monsieur EL MOUJAHID Abdelhamid**
Technicien de maintenance, GROUPE MEAC S.A.S., ERBRAY.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL
- **Monsieur EVEQUE Gérald**
AUBENAS, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN, AUBENAS.
demeurant à LAVILLEDIEU
- **Monsieur FABRE Jean-Philippe**
Directeur, POIDS LOURDS ALBENASSIENS, AUBENAS.
demeurant à LUSSAS
- **Monsieur FANTASIA Thibaut**
Responsable Rayon Poissonnerie, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-
FONTBELLON.
demeurant à VOGUE
- **Madame FAVERJON Nadège**
Contrôleur Atelier, EOLANE VALENCE, VALENCE.
demeurant à CHOMERAC

- **Monsieur FERATON Claude**
Adjoint technique, COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE LERPS, SAINT-ROMAIN-DE-LERPS.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- **Monsieur FOGERON Fabien**
Operateur finition, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Madame FOUREL Sandrine**
Clerc de notaire, NOTA BENE - NOTAIRES ASSOCIES, PORTES-LÈS-VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame FRACHISSE Yvette**
Garde malade, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Madame FRECHET Marilyne**
Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à SAINT-CIERGE-LA-SERRE

- **Madame FREYCHET Sandrine**
Conductrice remplisseuse et ligne conditionnement, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Madame FRISON Sandra**
Responsable ordonnancement, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à VILLEVOCANSE

- **Madame FURMINIEUX Delphine**
Technicien atelier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ECLASSAN

- **Madame GAILLARD Sandrine**
Conducteur d'activités de Production, LABORATOIRES M&L, LAGORCE.
demeurant à SAINT-SERNIN

- **Monsieur GAMB Bruno**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à PLATS

- **Madame GANDOLFI Agnès**
Technicienne de prestations, CPAM DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur GARCIA Michaël**
Ouvrier papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur GARDES Christian**
Conducteur d'engins, GIAMMATTEO RESEAUX, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à CHOMERAC
- **Monsieur GARNIER Frédéric**
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD, ANNONAY.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY
- **Madame GARNIER Nathalie**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur GAY Jean-Pierre**
Technicien méthodes 2 echelon, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX
- **Monsieur GENT Emmanuel**
Technicien robotique, ABB FRANCE, CERGY.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Madame GENTHIAL Martine**
Aide a domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE
- **Monsieur GERY Yoni**
Responsable IT et Systèmes Embarqués, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à VANOSC
- **Madame GINIEZ Géraldine**
Aide-soignante CCR FOLCHERAN, CAISSE AUTONOME NATIONALE
SECURITE SOCIALE MINES, ALÈS.
demeurant à LES VANS
- **Madame GIRARD Aude**
Adjoint responsable CQ, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN,
AUBENAS.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur GIRARD Benoît**
Technicien de maintenance, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY
- **Monsieur GIROUX Eddy**
Opérateur fabrication niveau 4, MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC
FICHET SAS, DAVEZIEUX.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY
- **Madame GOI Gisele**
Aide-soignante, MAISON DE RETRAITE DE BOURG ARGENTAL, BOURG-
ARGENTAL.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame GOIN Nadine**
R.H Partner, ALPHAFORM, BEAUSEMBLANT.
demeurant à ARDOIX
- **Monsieur GRIMAUD Alexandre**
Responsable fusion, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à MERCUER
- **Madame GUIRONNET Elisabeth**
Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE,
SAINT-ETIENNE.
demeurant à ROIFFIEUX
- **Madame HABOUZIT-PEYRET Marie-Rose**
Opératrice sur machine, ALPHAFORM, BEAUSEMBLANT.
demeurant à ARDOIX
- **Monsieur HENRY Jérôme**
Maître ouvrier catégorie a, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CYR
- **Madame HESNAUX Fabienne**
Assistante de direction, APAJH, BEAUREPAIRE.
demeurant à TALENCIEUX
- **Monsieur HESNAUX Jean-Christophe**
Directeur salarié, STIL PEINTURE, TALENCIEUX.
demeurant à TALENCIEUX
- **Madame HEYRAUD Estelle**
Chargée de clientèle, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
DAUPHINE-VIVARAIS, VALENCE.
demeurant à ROIFFIEUX
- **Madame ICARD Isabelle**
Aide a domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE
- **Monsieur JOFFRE Nicolas**
Infirmier D.E, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à VESSEAUX
- **Madame JOUFFRE Catherine**
assistante commerciale, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME
ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- **Madame JOURDAIN Marie-Agnès**
secrétaire assistante service patrimoine, ARDECHE HABITAT - OPH de
l'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Madame JULIEN Viviane**
Agent de maitrise - Chimiste, TOTALENERGIES MARKETING SERVICES,
SOLAIZE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur LACOUR Cédric**
Agent de fabrication, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN,
AUBENAS.
demeurant à UCEL

- **Madame LALBIN Françoise**
Conseiller a l'emploi, POLE EMPLOI, AUBENAS.
demeurant à CHASSIERS

- **Madame LAMBERT Nathalie**
Agent de production, BIOMET FRANCE, VALENCE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- **Monsieur LANDRIEVE Sébastien**
Animateur d'equipe, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SECHERAS

- **Monsieur LANDRY Julien**
Technicien de méthode, EOLANE VALENCE, VALENCE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Madame LANNI Carole**
Acheteur appro, SCA FRUITS LEGUMES FLEURS, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur LARSONNEUR Hervé**
Formateur, CTRE FORMATION TECHNIQUE INDUS CONTINUE,
PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame LAURENT Sarah**
Employée commerciale, ALISSAS DISTRIBUTION, ALISSAS.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Madame LECOMTE Vénissia**
technicienne conseil accueil antennes, CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à SAINT-JEAN-LE-CENTENIER

- **Madame LECUYER Christelle**
Agent Qualifiée de Production, CALOR S A, PONT-ÉVÊQUE.
demeurant à SERRIERES

- **Monsieur LEFEVRE Christophe**
Con eng ferroviaire, TSO, CHELLES.
demeurant à VALLON-PONT-D'ARC

- **Madame LEGLENE Vinciane**
Agent de fabrication, EOLANE SAINT-AGREVE, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à LAMASTRE
- **Monsieur LEQUINT Fabrice**
Acheteur, CROUZET, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY
- **Madame LEROY Laurence**
Conseiller en séjour, OFFICE DE TOURISME HERMITAGE TOURNONAIS,
TAIN-L'HERMITAGE Cédex.
demeurant à ETABLES
- **Madame LIABERT Véronique**
Aide a domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur LILLAZ Christophe**
Technicien de maintenance, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à FELINES
- **Monsieur LIMA Carlos**
Agent de maintenance, PRECIA, VEYRAS.
demeurant à CHOMERAC
- **Monsieur LONG Boraphone**
coordinateur de secteur, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur LOPES Carlos**
Employé de banque, BANQUE RHONE-ALPES, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur LOUIS Franck**
Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-JULIEN-LE-ROUX
- **Monsieur LOUVEL David**
Opérateur/changeur de séries, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT
DESIRAT.
demeurant à VANOSC
- **Madame LUCHINI Catherine**
Aide a domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à MERCUER
- **Monsieur LUSTENBERGER Anthony**
Agent techniq ateliers a, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY
- **Madame MACHI Marylene**
Auxiliaire de vie sociale, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à LAMASTRE

- **Madame MAGNOLON Christine**
Assistant Médico-Administratif, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD,
ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame MAHA Chafia**
Travailleur en ESAT, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Madame MANEVAL Isabelle**
Assistante commerciale, CANSON, ANNONAY.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur MANIOULOUX Marc**
Opérateur finition, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Monsieur MANZOT Michaël**
Opérateur de production sur CN, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur MARION Cyril**
Technicien Bureau d'Etudes Sénior, SOCIETE DE PROSPECTION ET
D'INVENTIONS TECHNIQUES SPIT, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à LYAS

- **Madame MARION Séverine**
responsable Service Restauration, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE
MARIE, PRIVAS.
demeurant à CHOMERAC

- **Madame MARTINAUX Estelle**
Conseillère particuliers, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
DAUPHINE VIVARAIS, ANNONAY.
demeurant à TALENCIEUX

- **Madame MARTIN Danielle**
Ouvrière en distribution, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur MARTINS DE SOUSA Victor Manuel**
Opérateur de conditionnement, SOCIETE DE PROSPECTION ET
D'INVENTIONS TECHNIQUES SPIT, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à CHAMPIS

- **Monsieur MARTINS José**
Monteur réseaux, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, PIERRELATTE.
demeurant à RUOMS

- **Monsieur MATHEVET David**
Ouvrier papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur MAZARD Cédric**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à GILHOC-SUR-ORMEZE
- **Madame MERCIER Laure**
Assistante d'agence, SAMSE, GRENOBLE.
demeurant à LABLACHERE
- **Monsieur MILA ALONSO Jean-Michel**
Référent métiers, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à PONT-DE-LABEAUME
- **Monsieur MILLET Raphaël**
Employé commercial, ALISSAS DISTRIBUTION, ALISSAS.
demeurant à PRIVAS
- **Madame MONTALA Fabienne**
Technicienne de prestations, CPAM DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY
- **Madame MOREL Floriane**
Coordonatrice SSE, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
- **Madame MORFIN Sylvie**
Agent administrative, XPO MAINTENANCE FRANCE, BEAUSEMBLANT.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur MOULAI Boudjema**
Maître chef d'équipe réseaux secs, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES,
PIERRELATTE.
demeurant à CHAUZON
- **Madame MOULIN Catherine**
Aide soignante, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-AGREVE
- **Monsieur MOULIN Philippe**
Responsable d'équipe production, LABORATOIRE BAUSCH &
LOMB/CHAUVIN, AUBENAS.
demeurant à MERCUER
- **Monsieur MOUNIER Mickaël**
Caviste, PAUL JABOULET AINE, LA ROCHE DE GLUN.
demeurant à SARRAS
- **Monsieur MOURIER Michel**
Maître réseaux secs, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, PORTES-LÈS-
VALENCE.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- **Madame MOUTON Marjorie**
Employé commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY
- **Madame MURAND Marilyne**
Agent de service logistique, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-AGREVE
- **Madame NAVE Carole**
Commerciale, VALRIM S.A.S., VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame OGER Laurence**
Conseillère en evolution professionnelle, POLE EMPLOI, ALÈS.
demeurant à LABLACHERE
- **Madame PANSIER Brigitte**
Secrétaire de direction, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS.
- **Madame PASQUION Fabienne**
Ouvrière mise en barquette, LÈS FERMIERS DE L'ARDECHE, FÉLINES.
demeurant à DAVEZIEUX
- **Monsieur PATOILLARD Fabrice**
Commercial, SAMSE, GRENOBLE.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY
- **Monsieur PATOILLARD Stéphane**
CHEF DE CHANTIER, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE,
MEYLAN.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur PERRET Francis**
P2 garnisseur a.a, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY
- **Monsieur PETIT Grégory**
Opérateur de distribution, CANSON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY
- **Monsieur PETITJEAN Jean-Frédéric**
Agent de maîtrise, NOVAPEX, ROUSSILLON.
demeurant à ANNONAY
- **Madame PEYROLLET Nadège**
Ouvrier polyvalent, MANUFACTURE DE POTERIES JARS, ANNEYRON.
demeurant à QUINTENAS
- **Monsieur PEZILLA Julien**
Ingénieur qualité, MINITUBES, GRENOBLE.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Monsieur PILISI Jean-Paul**
Aide-soignant, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à FLAVIAC
- **Madame PIZOT Valérie**
Agent de service hospitalier, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-AGREVE
- **Madame POINAS Emilie**
Acheteur, COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE IVECO BUS, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS
- **Monsieur PONTON Régis**
Chef de rayon, NATURA'PRO SA, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à SAINT-AGREVE
- **Monsieur QUEIROS Jean-Claude**
Technicien des annexes, POLYTECHNYL, VALENCE.
demeurant à LE POUZIN
- **Madame RACCA Natacha**
Gestionnaire service clients, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Madame RAZAFINDRATSIRA Faëlah**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à LAMASTRE
- **Monsieur RENSY Yann**
Charge de gestion des reseaux, SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L
ARDECHE, LARGENTIERE.
demeurant à SANILHAC
- **Monsieur REY Damien**
Employé de Laboratoire, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE
CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD
- **Madame REYNAUD Séverine**
Agent de fabrication, EOLANE SAINT-AGREVE, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à ARCENS
- **Monsieur REY Nicolas**
Agent de maitrise, ELKEM SILICONES FRANCE SAS, SAINT-FONS.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur RICHARD Yannick**
P2 électricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur RICHER Pierrick**
Technicien qualité client, CROUZET S.A.S., VALENCE Cédex 9.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Madame RIGAL Emmanuelle**
Référente technique prestations, CPAM DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur RINALDO Martial**
Agent technique ordonnancement, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Madame RISSOAN Aurelie**
Chargee d affaires professionnelle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, CREST.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Madame ROCHEDY Monique**
Aide soignante hospitalière, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à LABATIE-D'ANDAURE
- **Monsieur ROCHE Eric**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à VAUDEVANT
- **Monsieur ROCHETT David**
Chauffeur PL, SAMSE SIEGE SOCIAL, GRENOBLE.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- **Monsieur ROCHETTE Gilles**
Opérateur de production, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à MARIAC
- **Madame ROCHETTE Myriam**
Aide a domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à SAINT-PRIVAT
- **Monsieur ROUCHIER David**
Travailleur en ESAT, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à BEAUCHASTEL
- **Madame ROUMEAS Nathalie**
Agent de production, EOLANE SAINT-AGREVE, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à INTRES
- **Monsieur ROUMEZIN Michaël**
commercial, SAMSE SIEGE SOCIAL, GRENOBLE.
demeurant à PRIVAS
- **Monsieur ROUX Claude**
Employe commercial, CSF, DAVÉZIEUX.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur ROUX Yannick**
Conducteur d'engins, COLAS FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Madame SANCHEZ Conception**
Chargée de relation clientèle, COVESTRO ELASTOMERS SAS, ROMANS-SUR-ISÈRE.
demeurant à ETABLES

- **Madame SARAILLON Christel**
aide comptable trésorerie, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur SAROUL Emeric**
Vendeur magasinier, BMRA, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- **Monsieur SAUZON Samuel**
Contrôleur qualité, BIOMET FRANCE, VALENCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur SEKSAF Stéphane**
Magasinier cariste, LEYBOLD FRANCE, BOURG-LES-VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur SERRAT Jean-Michel**
Conseiller services de l'Assurance Maladie, CPAM DE LA DROME,
VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur SEUX Jérôme**
Team leader, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame SIMEON Virginie**
Infirmier D.E, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur SIMON Diamantino**
Contremaître Annexes Jour, POLYTECHNYL, VALENCE.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Monsieur SIMON Jean-Philippe**
Responsable agence, BAUMERT, SCHAEFFERSHEIM.
demeurant à LE POUZIN

- **Madame SIMONNET Jocelyne**
Responsable comptable, CMA Industrie, AUBENAS.
demeurant à MEYRAS

- **Monsieur SOUCHE Patrice**
Chef d'équipe, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à FLAVIAC

- **Monsieur SOURDILLON Damien**
Agent de nettoyage, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à FELINES

- **Monsieur STATOUA Driss**
Conducteur d'engins, COLAS FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIEST

- **Madame SURTOUR THOMAS Florence**
Conseillère Relation Client, MMA IARD, LYON.
demeurant à LIMONY

- **Madame TALARD Ingrid**
Agent de production pharmaceutique, HAUPT PHARMA LIVRON SAS,
LIVRON-SUR-DROME.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame THEVIN Dominique**
Infirmier D.E, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur THOMAS IAURENT**
Analyste développeur intégrateur, AESIO MUTUELLE, VALENCE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Monsieur TOURTEL Remi**
Directeur d'agence adjoint, CREDIT LYONNAIS, LYON 2EME.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Madame VALAYER Carine**
Magasinière, EOLANE VALENCE, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame VALENCONY Lydie**
Opérateur support production, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur VALLET Dominique**
Employé, STE NATEXPROD, ARDOIX.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur VALLET Patrice**
Ouvrier papetier, SAICA PAPER, LAVEYRON.
demeurant à ANDANCE

- **Madame VANDORPE Mireille**
Technicien GDT, EOLANE VALENCE, VALENCE.
demeurant à CHOMERAC

- **Monsieur VERGNE Christian**
Ouvrier ESAT Les Amandiers, ESAT LES AMANDIERS, LACHAPELLE-SOUS-
AUBENAS.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- **Madame VERNET Béatrice**
Auxiliaire de vie, MUT FRANCAISE ARDECHE DROME SERVICE DE SOINS
ACCOMP MUTUALISTE, AUBENAS.
demeurant à LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX

- **Madame VERT Isabelle**
Responsable qualité et environnement, LES FERMIERS DE L'ARDECHE,
FÉLINES.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur VEYRENC Frédéric**
Expert réseau électrique, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, MONTIGNY-
LE-BRETONNEUX.
demeurant à LAURAC-EN-VIVARAIS

- **Monsieur VIALLET Jérôme**
Ouvrier polyvalent, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Madame VIDAL Nathalie**
Aide a domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à BARNAS

- **Madame VIOT Laurence**
Technicienne de laboratoire, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN,
AUBENAS.
demeurant à VESSEAUX

- **Monsieur VOLLE Michel**
Cariste, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, LORIOLE-SUR-
DRÔME.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur VRAUX David**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à ARLEBOSC

- **Monsieur WINGERTER Boris**
Technicien supérieur, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD,
ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame ZANOUNE Myriam**
Agent d'accueil, OGEF DE QUINTENAS, QUINTENAS.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur ZEPPIERI Laurent**
mécanicien, XPO MAINTENANCE FRANCE, SAINT-RAMBERT-D'ALBON.
demeurant à ECLASSAN

- **Monsieur ZOCCO Sandro**
Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE
VIVARAIS, VALENCE.
demeurant à CORNAS

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ALLIER Jean-Philippe**
Responsable Agence, REXEL FRANCE, PARIS 17.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur AMADIO Marc**
Agent de maintenance, LA FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT, SAINT-GEORGES-LES-BAINS.
demeurant à BEAUCHASTEL
- **Madame AMIOT Agnes**
Directrice de site, DELTA BOISSONS, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL
- **Madame ANDRO Sandrine**
Chargée d'affaire entreprise, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON
- **Monsieur ANNETTE Pierre**
Opérateur de production, ELKEM SILICONES FRANCE SAS, SAINT-FONS.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
- **Monsieur ANTOYE Christophe**
Opérateur, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur ARNAUD Franck**
Conducteur machines 4 axes, HYPERION MATERIALS & TECHNOLOGIES (FRANCE) S.A.S, ÉPINOUBE.
demeurant à CHAMPAGNE
- **Monsieur BACONNIER Thierry**
Gestionnaire des réseaux, SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE, LARGENTIERE.
demeurant à MERCUER
- **Madame BASILE Sandrine**
Employée Commerciale Rayon Textile, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAINT-PRIVAT
- **Madame BATTANDIER Fabienne**
Infirmière, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Madame BATTANDIER Véronique**
Responsable qualité produit, VALRHONA, MERCUROL.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur BERTONNIER Dominique**
Chef de chantier, EIFFAGE CONSTRUCTION, VALENCE Cédex 9.
demeurant à PLATS

- **Monsieur BESSEAS Pascal**
Ouvrier atelier de transformation, CANSON, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS
- **Monsieur BESSEGHIR Abdel-Kader**
Adjoint technique, COMMUNE DU TEIL, LE TEIL.
demeurant à ALBA-LA-ROMAINE
- **Monsieur BOGET Gilles**
Agent Techniq Ordonnancement, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX
- **Madame BOISSIN Catherine**
Monitrice-éducatrice, ASSOCIATION BETHANIE, RUOMS.
demeurant à CHASSIERS
- **Monsieur BOMPART Pascal**
Agent Qualifié d'Exploitation, COLLECTES VALORISATION ENERGIE
DECHETS - COVED, SERRIÈRES.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY
- **Monsieur BONNARD Fabrice**
Conducteur process, CHARLES & ALICE, ALLEX.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE
- **Monsieur BONNET Pierre**
Infirmier D.E, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS
- **Monsieur BOSC Olivier**
Approvisionnement, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD
- **Madame BOUDRAS Isabelle**
Secrétaire assistante service financier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Madame BOUILLON Thérèse**
Aide soignante de nuit, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-AGREVE
- **Monsieur BOUILLY François**
Deviseur / Chargé d'affaires, COURBIS INDUSTRIES, BOURG-DE-PÉAGE.
demeurant à CORNAS
- **Madame BOUIS Véronique**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à CORNAS
- **Madame BOULANGER Isabelle**
Conducteur de machine, CHARLES & ALICE, ALLEX.
demeurant à LE POUZIN

- **Monsieur BROGUIERE Claude**
Cadre technique, GROUPE SCAPA FRANCE, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur BRUNEL Philippe**
Responsable expédition, GUEZE ETS, VERNOUX-EN-VIVARAIS.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame BRUNO Karen**
Assistante credit manager, CROUZET, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur BUISSON Philippe**
Technicien d'atelier, COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERCORS, CHANAS.
demeurant à PEAUGRES
- **Madame CARON Sabine**
Agent de sécurité confirmé, MAIN SECURITE, VÉNISSIEUX.
demeurant à SOYONS
- **Monsieur CARROT Didier**
Mécanicien, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX
- **Monsieur CAVATA Bruno**
Trieur produits finis, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
- **Monsieur CERVINO Vincent**
Délégué médical, COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE LABORATOIRE
GLAXOSMITHKLINE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à LANAS
- **Monsieur CHABAL Jérôme**
Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LYAS
- **Monsieur CHALENCON Emmanuel**
Ouvrier Menuisier Poseur, Entreprise GOURDON Jacques, ETOILE-SUR-
RHONE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- **Monsieur CHALLUT Serge**
Ingénieur, SKF AEROSPACE FRANCE, PERRIGNY.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur CHAMBOUVET Bruno**
Aide comptable, NATURA'PRO SA, PRIVAS.
demeurant à BEAUVENE
- **Madame CHARIERE-CUNHA Christine**
Opératrice ligne collage, SAS AUTAJON C.S., MONTELMAR.
demeurant à ROCHEMAURE

- **Monsieur CHARRE André**
Technicien supérieur, ORANO RECYCLAGE, CHUSCLAN.
demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE
- **Madame CHAVANON Chrystel**
Assistant Médico-Administratif, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD,
ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur CHAZOT Thierry**
Responsable d'équipe, SAICA PAPER, LAVEYRON.
demeurant à SARRAS
- **Monsieur CLOT Christophe**
Chauffeur PL Collecte - Exploitation SERRIERES, COLLECTES
VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED, SERRIÈRES.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
- **Monsieur CLUTIER Frédéric**
Responsable Boulangerie, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à VINEZAC
- **Monsieur CLUT Patrice**
Etireur Leader, POLYTECHNYL, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur COISSIEUX Stéphane**
Assistant logistique confirmé, BOUYGUES CONSTRUCTION MATERIEL,
CHILLY-MAZARIN.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur COLLART Alain**
Chef comptable, CABINET LAUGIER-FINE, MARSEILLE.
demeurant à SAINT-ALBAN-AURIOLLES
- **Madame COSTET Christèle**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY
- **Monsieur COURT Emmanuel**
Peintre industriel, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à ROIFFIEUX
- **Madame CRUMIERE Laurence**
Déléguee de l'assurance maladie, CPAM DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à SOYONS
- **Madame CUER Béatrice**
Employée Commerciale Espace Culturel, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-
FONTBELLON.
demeurant à LALEVADE-D'ARDECHE

- **Madame CURINIER Claude**
Raq / laborantine, SOCIETE DES EAUX MINERALES DE VALS, VALS-LES-BAINS.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON
- **Monsieur CURINIER Richard**
Comptable, SOCIETE DES EAUX MINERALES DE VALS, VALS-LES-BAINS.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON
- **Monsieur DAFFOS Christophe**
Technicien, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS, PRIVAS.
demeurant à ROMPON
- **Monsieur DA SILVA MARQUES Antonio**
Magasinier, PROLIANS RAA, PORTES-LES-VALENCE.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE
- **Monsieur DEBORNE Sylvain**
Infirmier de secteur psychiatrique, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à ALISSAS
- **Monsieur DEFOUR Philippe**
Responsable gestion des ressources financières et trésorerie, GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, LYON.
demeurant à DAVEZIEUX
- **Monsieur DEFUDE Patrick**
Préparateur de commandes, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, LORIOLE-SUR-DRÔME.
demeurant à SAINT-PRIEST
- **Monsieur DELENNE Ludovic**
R.L.P, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à VERNON
- **Madame DELENNE Marie-Christine**
Aide soignante et adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER ARDECHE MERIDIONALE, AUBENAS.
demeurant à SAINT-SERNIN
- **Madame DELHOME Dominique**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY
- **Monsieur DELHORME Philippe**
Technicien, APAVE SUDEUROPE SAS, VALENCE.
demeurant à CORNAS
- **Monsieur DELUBAC Laurent**
Préparateur outillage, SUCHIER SAS, CHOMERAC.
demeurant à CHOMERAC

- **Madame DESCHAUX Marielle**
Employée, AOSTE SNC OU A SNC, SAINT-PRIEST.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur DESGRAND Yves**
Animateur qualite prevention principal, EIFFAGE CONSTRUCTION
CONFLUENCES, LYON.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Madame DONDEY Agnès**
Secrétaire commerciale, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAMPZON

- **Monsieur DRZEWECKI Michel**
Chauffeur, ONYX AUVERGNE RHÔNE-ALPES, VALENCE.
demeurant à LE TEIL

- **Madame DUBOIS Chantal**
Directrice, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur DUBOURGET Michel**
Responsable bureau etude, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur DUPLAN Laurent**
Employé Commercial rayon fruits et légumes, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à AILHON

- **Monsieur ESQUIS Claude**
Gardien d'immeuble, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à LARGENTIERE

- **Monsieur FANGET Alain**
agent de stérélisation, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame FARCY Mallory**
Assistante commerciale, NATURA'PRO SA, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Madame FAURE Christine**
Visiteuse, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur FAURE Frederic**
Cadre de santé, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à SAVAS

- **Monsieur FAURIAT Jérôme**
Magasinier, XPO MAINTENANCE FRANCE, SAINT-RAMBERT-D'ALBON.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur FERATON Claude**
Adjoint technique, COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE LERPS, SAINT-ROMAIN-DE-LERPS.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- **Monsieur FORIEL Bruno**
Gareur, NATEXPROD, ARDOIX.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame FOUGERAY Eliane**
Infirmière, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur FOURNIER Thierry**
Maître ouvrier catégorie A, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur FRAISSE Laurent**
Mécanicien, XPO MAINTENANCE FRANCE, SAINT-RAMBERT-D'ALBON.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur FRAISSE Pascal**
Ouvrier textile, NATEXPROD, ARDOIX.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Madame FREYCHET Edith**
Assistant Médico-Administratif, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD,
ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur FUMA Frederic**
Agent de fabrication finition, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur GAMB Bruno**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à PLATS

- **Madame GANDOLFI Agnès**
Technicienne de prestations, CPAM DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur GARDES Christian**
Conducteur d'engins, GIAMMATTEO RESEAUX, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à CHOMÉRAC

- **Madame GENTIL Valérie**
Préparatrice, CARMi SUD, ALES.
demeurant à GRAVIERES

- **Monsieur GIROUD Pierre**
Ingénieur, CROUZET, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur GISCLON François**
Employée Commerciale Rayon Epicerie, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à THUEYTS

- **Madame GLEYZE Catherine**
Gestionnaire bancaire technicien, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à MEYSSE

- **Madame GODART Laurence**
Référente technique prestations, CPAM DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à TOULAUD

- **Monsieur GRASSOT Daniel**
Chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA RHONE ALPES, LAMASTRE.
demeurant à LABATIE-D'ANDAURE

- **Madame GUIRONNET Elisabeth**
Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame HERBIN Patricia**
Assistante comptable et RH, SAFARI DE PEAUGRES, PEAUGRES.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Monsieur HERNANDO Joaquim**
Réfèrent magnétoscopie, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur HESNAUX Jean-Christophe**
Directeur salarié, STIL PEINTURE, TALENCIEUX.
demeurant à TALENCIEUX

- **Madame HIRSCHINGER Catherine**
Assistante ressources humaines, BOURG DISTRIBUTION, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur HUGUET Hervé**
Opérateur de Débit, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur IENARO François**
Agent de maitrise, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à CHOMERAC

- **Madame ISSARTEL Catherine**
Responsable de service, U R S S A F RHONE ALPES, VÉNISSIEUX.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur JOLY Richard**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD,
ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame JOURDAIN Marie-Agnès**
secrétaire assistante service patrimoine, ARDECHE HABITAT - OPH de
l'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur JOUVE Joël**
Agent de nettoyage, ONET SERVICES, VALENCE.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Monsieur LANDOLFINI Marc**
Chargé d'affaires sénior banque, BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS,
NANTERRE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame LANDREAU Valérie**
Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE,
SAINT-ETIENNE.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur LAURENT Sébastien**
Responsable de production, PRECIDELTA, VALENCE.
demeurant à CHAMPIS

- **Monsieur LAVASTRE Didier**
Conducteur d'engins, COLAS FRANCE, PARIS.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur LECARPENTIER David**
Décontamineur Chef d'équipe, NUVIA PROCESS, LA HAGUE.
demeurant à ORGNAC-L'AVEN

- **Monsieur LECOUTEUX William**
Chef de poste, TREDI, SALAÏSE-SUR-SANNE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur LE GALL Loïc**
Engineering manager, THALES AVS FRANCE SAS, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur LEGLENE Pierre**
Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur LOPES Carlos**
Employé de banque, BANQUE RHONE-ALPES, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur LO PRESTI Philippe**
 Chef d'équipe, SNEF, VALENCE.
 demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame MACHI Marylene**
 Auxiliaire de vie sociale, AAD 07, PRIVAS.
 demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur MAGNOULON Patrick .**
 Chauffeur PL Collecte - COVED, COLLECTES VALORISATION ENERGIE
 DECHETS - COVED, SERRIÈRES.
 demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur MALBURET Gilbert**
 Chef d'Equipe, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TELECOM SUD EST,
 AMBÉRIEUX.
 demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur MANIOULOUX Marc**
 Operateur finition, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
 demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Monsieur MARION Richard**
 Prévionniste plan de charge et pilote des standarts, CHOMARAT TEXTILES
 INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
 demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame MARQUEYROL Corinne**
 Directeur d'agence proximite, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME
 ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
 demeurant à SAINT-THOME

- **Monsieur MARTEL Jérôme**
 Agent d'accueil, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
 demeurant à LYAS

- **Monsieur MARTIN Hervé**
 Technicien supérieur études, JTEKT EUROPE, IRIGNY.
 demeurant à BOGY

- **Monsieur MARTINS Francisco**
 Responsable administratif et financier, VINCI CONSTRUCTION
 TERRASSEMENT - 73390 BOURGNEUF, BOURGNEUF.
 demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Monsieur MASSE Daniel**
 Chef de chantier, FONTANEL, QUINCIEUX.
 demeurant à PEAGRES

- **Monsieur MATHON Xavier**
 Boucher, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
 demeurant à MIRABEL

- **Madame MEGHZILI Nadia**
Ouvrière qualifiée, LES FERMIERS DE L'ARDECHE, FÉLINES.
demeurant à ANNONAY
- **Madame MEMBRE Patricia**
Conducteur Receveur, ADMINISTRATION AURAN, PONT-SAINT-ESPRIT.
demeurant à SAINT-MONTAN
- **Monsieur MERCIER Stéphane**
Technicien méthodes, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-DESIRAT
- **Madame MEYRAND Muriel**
Chargee de clientele, SAUR, ANNONAY.
demeurant à FELINES
- **Madame MEYRIEUX Fabienne**
Lingère responsable, EHPAD NOTRE DAME DES MINES, MOLIERES-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES
- **Madame MILLOT Isabelle**
Employée administrative, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON
- **Madame MORFIN Valérie**
Gestionnaire Ressources Humaines et Paies, L P G SYSTEMS, VALENCE.
demeurant à GUILHÉRAND-GRANGES
- **Monsieur MUNIER Christophe**
Technicien Organisation Maintenance Assistance Technique, EUROFLOAT,
SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à FELINES
- **Madame NOEL Sylvie**
Responsable Service Accompagnement et Enfance, UNION
DEPARTEMENT ASS FAMILIAL, LE PUY-EN-VELAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-EN-MONTAGNE
- **Monsieur NONNENMACHER Philippe**
Conseille clientele, SAUR, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX
- **Monsieur NURY Michel**
Agent technico commercial, SAMSE, GRENOBLE.
demeurant à SAINT-PRIEST
- **Madame PARDO Nathalie**
Assistante patrimoine, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Monsieur PATOUILLARD Stéphane**
CHEF DE CHANTIER, CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE,
MEYLAN.
demeurant à ANNONAY

- **Madame PERGE Christine**
Agent administratif, SNEF, AUBENAS.
demeurant à PRADES

- **Monsieur PEYRET Joël**
Tisseur etaleur nappes, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MICHEL-D'AURANCE

- **Monsieur PEYRONNET Jean-Marc**
Responsable Réception, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à VESSEAUX

- **Monsieur PIATON Franck**
Agent de maîtrise de maintenance, NOVACYL, ROUSSILLON.
demeurant à LIMONY

- **Monsieur PICQ Daniel**
Ingénieur avant-projet service, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS
(FRANCE) SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame PLET Véronique**
Assistante logistique, GROUPE SCAPA FRANCE, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur POIZEAU Frédéric**
Technicien principal de formation, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VINZIEUX

- **Monsieur POMMARET Jean-Noël**
caviste, PAUL JABOULET AINE, LA ROCHE DE GLUN.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- **Monsieur PONTON Régis**
Chef de rayon, NATURA'PRO SA, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Monsieur QUIBLIER Franck**
Chef d'Equipe, COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED,
SERRIÈRES.
demeurant à SAVAS

- **Madame RANC Denise**
Comptable, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur REGAL Claude**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à MAUVES

- **Monsieur RENSY Yann**
Charge de gestion des reseaux, SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE, LARGENTIERE.
demeurant à SANILHAC

- **Monsieur REVOIL Franck**
Chef d'équipe prévention incendie industriel, SERIS SECURITY,
CHAPONNAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame REYNAUD Flora**
Assistant Médico-Administratif, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD,
ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame REYNAUD Monique**
Auxiliaire de vie sociale, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à COUX

- **Monsieur RIEU Bruno**
Employé Commercial Rayon Bazar, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- **Monsieur ROCHE Eric**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à VAUDEVANT

- **Madame ROSSI Marie Pascale**
Femme de ménage, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Madame ROUCHIER Evelyne**
Aide-soignante, MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur ROUSSET Philippe**
Technicien, LEYBOLD FRANCE, BOURG-LES-VALENCE.
demeurant à GLUN

- **Monsieur ROUZET Denis**
Conducteur de travaux, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES,
MONTPELLIER.
demeurant à RUOMS

- **Monsieur ROYER Eric**
Chauffeur PL Collecte - Exploitation SERRIERES, COVED, TOULOUSE.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur RULLIERE Jean-François**
Ouvrier Verrier, EUROFLOAT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à PEAGRES

- **Monsieur SAGNARD Xavier**
Adjoint de régie, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à LE POUZIN
- **Madame SANCHEZ Conception**
Chargée de relation clientèle, COVESTRO ELASTOMERS SAS, ROMANS-
SUR-ISÈRE.
demeurant à ETABLES
- **Monsieur SANCHEZ Franck**
Manipulateur en radiologie, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD,
ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur SANTIAGO José**
Chimiste r&d, STEPAN EUROPE SA, VOREPPE.
demeurant à LIMONY
- **Madame SAPET Christelle**
Technicienne, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE,
PRIVAS.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur SERRAT Jean-Michel**
Conseiller services de l'Assurance Maladie, CPAM DE LA DROME,
VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY
- **Madame SEUX Christine**
Visiteuse médicale, SANOFI-AVENTIS GROUPE, ANTONY.
demeurant à SAVAS
- **Madame SIMON Isabelle Marie**
Comptable, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à SAINT-PRIEST
- **Monsieur SOUCHÉ Patrice**
Chef d'équipe, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à FLAVIAC
- **Madame SUCHET Corinne**
Hotesse de caisse, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur TALANCIEUX Hervé**
Manager Rayon Fruits et Légumes, TAIN DISTRIBUTION, TAIN-
L'HERMITAGE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
- **Monsieur TALAS Cyrille**
Conducteur de lignes, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur TAPIADOR Alexandre**
Responsable entrepôt, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON
- **Madame TEYSSIER Corinne**
Employée Manège à bijoux, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON
- **Monsieur THOUANT Christophe**
Team Leader, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SECHÉRAS
- **Monsieur THOULOZE Hegesippe**
Employé Commercial Rayon Epicerie, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à LAVILLEDIEU
- **Madame TOLFO Sophie**
Responsable qualité et offre de services aux locataires, ARDECHE
HABITAT - OPH de l'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à LE TEIL
- **Madame TOURREL Valérie**
Employée Manège à bijoux, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SERRE
- **Madame VALÉRY Michèle**
Technicienne conseil itinérant, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE
LA DROME, VALENCE.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- **Madame VALLA Cécile**
Technicien Opérations Assurance, GENERALI VIE, PARIS 9.
demeurant à CHARNAS
- **Monsieur VALLET Dominique**
Employé, STE NATEXPROD, ARDOIX.
demeurant à ROIFFIEUX
- **Monsieur VALLET Patrice**
Ouvrier papetier, SAICA PAPER, LAVEYRON.
demeurant à ANDANCE
- **Madame VALLON Claudine**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY
- **Madame VENTALON Nadine**
Employée administrative secrétaire, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à LUSSAS

- **Monsieur VERDU Vincent**
Comptable, EUROVIA DALA, AUBENAS.
demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG
- **Monsieur VIGNE Vincent**
Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-JULIEN-LABROUSSE
- **Monsieur VIVANDY Philippe**
Cadre, FRAMATOME, LYON 6EME.
demeurant à LIMONY
- **Monsieur VIVIER Norbert**
Ouvrier qualifié, LES FERMIERS DE L'ARDECHE, FÉLINES.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AILLOUD Richard**
Analyste de Stocks, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur ALONSO Manuel**
Technicien de laboratoire, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN,
AUBENAS.
demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG
- **Monsieur AMADIO Marc**
Agent de maintenance, LA FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT, SAINT-
GEORGES-LES-BAINS.
demeurant à BEAUCHASTEL
- **Madame AUGUSTIN Marie-Line**
Technicienne administrative labo contrôle, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur BADEL Thierry**
Ouvrier, SOC DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à ARDOIX
- **Monsieur BAILLE Jean**
Comptable, KPMG S.A., DAVEZIEUX.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur BARNAUD Pascal**
Responsable de parc, SAMSE S.A., GRENOBLE.
demeurant à QUINTENAS
- **Madame BASTIDE Françoise**
Aide-soignante CCR FOLCHERAN, CANSSM - CARMISUD - FILIERIS,
SAINT-ETIENNE.
demeurant à LES VANS

- **Madame BEDU Claudine**
Secrétaire de direction, KPMG S.A., DAVEZIEUX.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur BERGERON Eric**
Responsable garanties camping-cars, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à BOFFRES
- **Madame BERNARDON Annick**
Conducteur de lignes, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
- **Monsieur BESSEGHIR Abdel-Kader**
Adjoint technique, COMMUNE DU TEIL, LE TEIL.
demeurant à ALBA-LA-ROMAINE
- **Monsieur BESSON Christian**
Assistant administratif, NATURA' PRO COOPERATIVE, MONTÉLIMAR.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT
- **Monsieur BLACHIER Patrick**
Responsable du centre de formation, IVECO FRANCE, VÉNISSIEUX.
demeurant à ANNONAY
- **Madame BLANC Christelle**
Assistante commerciale, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à ROMPON
- **Monsieur BLANC Philippe**
Chef de projet informatique, EMMANUEL MAURIN, LYON.
demeurant à PEAUGRES
- **Madame BOBICHON Brigitte**
Maroquinière, SOC DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à ARDOIX
- **Monsieur BOGIRAUD Jean-Pierre**
Ouvrier papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Madame BOISSIN Catherine**
Monitrice-éducatrice, ASSOCIATION BETHANIE, RUOMS.
demeurant à CHASSIERS
- **Monsieur BOISSON Jean-Marc**
Dessinateur projeteur 2ech, IVECO FRANCE, VÉNISSIEUX.
demeurant à PEAUGRES
- **Monsieur BOMPART Pascal**
Agent Qualifié d'Exploitation, COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED, SERRIÈRES:
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur BONNAUD Patrice**
Responsable bétons spéciaux, LAFARGEHOLCIM BETONS, CLAMART.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL
- **Monsieur BOURDIN Laurent**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à COLOMBIER-LE-JEUNE
- **Monsieur CAVATA Christophe**
Agent de nettoyage, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur CHABANIS Claude**
Magasinier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CRESTET
- **Monsieur CHABERT Stéphane**
Team leader production, STE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à SAINT-JEAN-LE-CENTENIER
- **Monsieur CHABOT Christian**
Chef d'équipe, CALOR S A, PONT-ÉVÊQUE.
demeurant à SARRAS
- **Monsieur CHALANDARD Christophe**
Opérateur de production, CERALEP SN, SAINT-VALLIER.
demeurant à TALENCIEUX
- **Monsieur CHALENCON Eric**
Responsable recherche et développement, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-
EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- **Monsieur CHANUT Patrice**
Projeteur en Electricité, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD
- **Monsieur CHAPPAZ Gérard**
Responsable logistique, ETABLISSEMENTS SOGAL, PORTES-LÈS-VALENCE.
demeurant à TOULAUD
- **Monsieur CHASTAGNIER Bruno**
Electricien, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à DORNAS
- **Madame CHAZALLET Nicole**
Opérateur polyvalent Niv 2, SAMSE SIEGE SOCIAL, GRENOBLE.
demeurant à MAUVES
- **Madame CHAZALON Valentina**
Secrétaire commerciale, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- **Madame CHOCHAT Maria**
Secrétaire, NOVOCERAM PRODUITS CERAMIQUES, LAVEYRON.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur CHOMEL Serge**
Prescripteur Compte CLE, TECHTRONIC INDUSTRIES FRANCE SAS, LE
MESNIL-AMELOT.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame CLOT Brigitte**
Monteur imposeur, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur COLLART Alain**
Chef comptable, CABINET LAUGIER-FINE, MARSEILLE.
demeurant à SAINT-ALBAN-AURIOLLÈS

- **Monsieur CORNU Pascal**
Responsable produits techniques, SOCIETE DE PROSPECTION ET
D'INVENTIONS TECHNIQUES SPIT, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame COULON Myriam**
Infirmière, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame COURT Nadine**
Aide responsable caisses, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à JAUJAC

- **Monsieur COURTOIS Dominique**
Ingénieur coordinateur transverse dspsc, CONDUENT BUSINESS
SOLUTIONS (FRANCE) SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame DANNA Jacqueline**
Assistante sociale, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à ALISSAS

- **Madame DELAGORDERIE Viviane**
Infirmière, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Madame DELANOE Corinne**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- **Monsieur DELARBE Thierry**
Monteur trafic, POMONA, PORTES-LÈS-VALENCE.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur DELHORME Philippe**
Technicien, APAVE SUDEUROPE SAS, VALENCE.
demeurant à CORNAS

- **Madame DESGACHES Hélène**
Comptable taxateur, JOHAN MONTBARBON, JEAN-LUC CHARRAS, GEOFFROY DUNAND, NADEGE PARICAUD, NOTAIRES ASSOCIES, VALENCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur DEVIDAL Laurent**
Technicien R&D, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à MARIAC

- **Monsieur DOS SANTOS Victor**
Technicien développement, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur DUCLAUX Elie**
Cariste magasinier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à SAVAS

- **Monsieur DUCLOS Marie-Françoise**
Agent de fabrication, L'EBENOID, VERNOSC-LES-ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur DUCLOS Thierry**
Conducteur routier, FILHOL TRANS JET, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame DURAND Laurence**
Secrétaire de direction, GIRAUD-DELAY S.A., ALISSAS.
demeurant à BAIX

- **Monsieur ESQUIS Claude**
Gardien d'immeuble, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à LARGENTIERE

- **Monsieur ESTRADA Bernard**
Tourneur, Société LUFRA, DIEULEFIT.
demeurant à LE TEIL

- **Monsieur FARGIER Frédéric**
Responsable ligne production -relais CUP, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à MERCUER

- **Madame FAUGIER Véronique**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS

- **Monsieur FAURE Jocelyn**
Monteur Régleur SMC, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES.
demeurant à CORNAS

- **Monsieur FAURITE Jean-Michel**
Technicien de préparation, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU
- **Monsieur FAYARD Frédéric**
Gareur dorniers, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à ACCONS
- **Madame FAYOLLE Odile**
Secrétaire, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-AGREVE
- **Monsieur FOGERON Joël**
P2 contrôleur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY
- **Monsieur FORIEL Bruno**
Gareur, NATEXPROD, ARDOIX.
demeurant à SATILLIEU
- **Madame FOUGERAY Eliane**
Infirmière, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY
- **Monsieur FRAYSSE Pascal**
Chef de chantier, ORANO DS- DEMANTELEMENT ET SERVICES,
PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-REMEZE
- **Madame GACHE Sabine**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR
- **Monsieur GAMB Bruno**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à PLATS
- **Madame GANDOLFI Agnès**
Technicienne de prestations, CPAM DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY
- **Monsieur GARDES Christian**
Conducteur d'engins, GIAMMATTEO RESEAUX, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à CHOMERAC
- **Madame GAROT Yvelise**
Coordinatrice cycle de vie produits, CANSON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
- **Madame GENET Annick**
Agent logistique, AMAZON FRANCE LOGISTIQUE SAS, MONTELMAR.
demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- **Monsieur GERVY Denis**
Contrôleur, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à CORNAS
- **Madame GINESTE Marie-Christine**
Employée de laboratoire, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN,
AUBENAS.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur GIRAUDIER Patrice**
Chauffeur poids lourd, EUROVIA DROME ARDECHE LOIRE AUVERGNE,
AUBENAS.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur GOUNON David**
Imprimeur rotative, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-AGREVE
- **Monsieur GRANJARD Bruno**
Agent technique controle, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY
- **Madame GRIMA Nicole**
Employée, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS, PRIVAS.
demeurant à VEYRAS
- **Monsieur GROSSIORD Michel**
Employé magasinage, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,
LORIOLE-SUR-DRÔME.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame HAMZA Malika**
Conseiller de clientele, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME ARDECHE,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame HENARD Veronique**
Secrétaire médicale, ASS INTERENTR PATRON REG SCE MED TRAVAIL,
VALENCE.
demeurant à TOULAUD
- **Monsieur HERMOUET Thierry**
Coordinateur, LORD SOLUTIONS FRANCE, PONT-DE-L'ISÈRE.
demeurant à ARDOIX
- **Monsieur HILAIRE Jean-Pierre**
Cariste réception, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,
LORIOLE-SUR-DRÔME.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE
- **Monsieur JAILLOT Jean**
Responsable activités week end, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à BOGY

- **Monsieur JOGUET Didier**
Technicien production, SOCIETE DE PROSPECTION ET D'INVENTIONS
TECHNIQUES SPIT, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à GLUN

- **Monsieur JULIEN Jean-Luc**
Agent de proximité, DROME AMENAGEMENT HABITAT, ALIXAN.
demeurant à MEYSSE

- **Monsieur JULLIA Franck**
Opérateur changeur de séries, STS COMPOSITES FRANCE, FELINES.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur KRZYZANSKI Eric**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN

- **Monsieur LADET Jean-Marc**
Employé commercial polyvalent, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-
FONTBELLON.
demeurant à ROSIERES

- **Madame LANGUEDOC Christelle**
Responsable Magasin et Réception, PRECIA MOLEN SERVICE, VEYRAS.
demeurant à PRIVAS

- **Madame LARGERON Fabienne**
Conducteur de lignes, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur LAURENT Jean-Pierre**
Opérateur CN, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SOYONS

- **Madame LAURENT Sylvie Françoise**
Infirmière de secteur en psychiatrie, ASSOCIATION HOSPITALIERE
SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à VEYRAS

- **Madame LEVEQUE Sylvie**
Employée administrative secrétaire, SO.SU.MAR, SAINT-ÉTIENNE-DE-
FONTBELLON.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SERRE

- **Monsieur LIONNETON Sébastien**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur LYONNET Didier**
Responsable process lanceur, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à MERCUER

- **Monsieur MALATRAIT Denis**
Opérateur finition, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à ANDANCE
- **Monsieur MALINVERNO Regis**
Animateur qse, GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, SALAISE SUR SANNE.
demeurant à LEMPS
- **Monsieur MANAS Philippe**
Ouvrier papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES
- **Monsieur MANDON Stéphane**
Chef d'équipe suppléant, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-
ALBAN.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE
- **Monsieur MANIOULOUX Marc**
Opérateur finition, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à SAINT-FELICIEN
- **Monsieur MARCOUX Denis**
Opérateur fabrication niveau 2, MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC
FICHET SAS, DAVEZIEUX.
demeurant à ANNONAY
- **Madame MARIN Hélène**
Technicien supérieur, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE
- **Monsieur MARSENS Hubert**
OPERATEUR TESTS QUALITE, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX
- **Madame MARTINEZ Carmen**
Manager commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame MARTIN Gisèle**
Responsable unité activités relation client, CPAM DE LA DROME,
VALENCE.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
- **Monsieur MARTIN Jean-Luc**
Opérateur de conditionnement, BOSTIK S.A., PRIVAS.
demeurant à PRANLES
- **Monsieur MARTINO Patrick**
Responsable ligne de production, O-I MANUFACTURING FRANCE,
LABEGUDE.
demeurant à UCEL

- **Madame MAX Evelyne**
Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD,
ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur MAZERAT Laurent**
Agent de production, SFS INTEC SAS, VALENCE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- **Monsieur MERCHAT Frédéric**
Directeur d'agence proximate, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME
ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à ALISSAS
- **Madame MEYER Mylène**
Réfèrent technique expert prestations, CAF DE L'ARDECHE, AUBENAS.
demeurant à AILHON
- **Monsieur MONDON Gilbert**
Responsable d'activité, SAMSE SIEGE SOCIAL, GRENOBLE.
demeurant à VAGNAS
- **Monsieur MONTEL Jean-Michel**
Coordinateur magasin, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur NAIME Patrick**
Magasinier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY
- **Monsieur NEVES FRANCIS**
Chef de chantier, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE, MEYLAN.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur ORGERIT Lilian**
Métallier, GIRAUD-DELAY S.A., ALISSAS.
demeurant à ALISSAS
- **Monsieur PANAYE Jean -Yves**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SECHERAS
- **Monsieur PATOUILLARD Stéphane**
CHEF DE CHANTIER, CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE,
MEYLAN.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur PERDRIOLE Hervé**
TECHNICIEN DE LAVAGE, APAVE SUDEUROPE SAS, VALENCE.
demeurant à SAINT-PÉRAY
- **Madame PERRIER Arielle**
Aide soignante, ASSOCIATION BETHANIE, VALGORGE.
demeurant à VALGORGE

- **Monsieur PERRIER Christophe**
Technicien d'atelier, CERALEP SN, SAINT-VALLIER.
demeurant à SAINT-DESIRAT
- **Monsieur PEYTIER Franck**
Responsable ligne de production, O-I MANUFACTURING FRANCE,
LABEGUDE.
demeurant à VESSEAUX
- **Monsieur PHILIBERT Bernard**
Coupeur couleur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS
- **Monsieur PONTON Régis**
Chef de rayon, NATURA'PRO SA, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à SAINT-AGREVE
- **Madame RABIER Veronique**
Chargee de clientele, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE
VIVARAIS, VALENCE.
demeurant à ROIFFIEUX
- **Monsieur REYNAUD Christian**
Coordinateur qualité, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS
- **Monsieur REYNAUD Ivan**
REGLEUR FOAMAGE, TESCA FRANCE LE CHEYLARD, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD
- **Monsieur RIVET Alain**
Métallier, GIRAUD-DELAY S.A., ALISSAS.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC
- **Monsieur ROUX Christian**
Responsable d'équipe production, LABORATOIRE BAUSCH &
LOMB/CHAUVIN, AUBENAS.
demeurant à SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS
- **Monsieur RUFANCOS Xavier**
Opérateur PAO, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur RULLIERE Jean-François**
Ouvrier Verrier, EUROFLOAT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à PEAUGRES
- **Madame SABATIER Françoise**
Aide-soignante, HOPITAL DE MOZE, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT AGREVE

- **Monsieur SADETIAN Denis**
Responsable qualité, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE
- **Monsieur SAGNARD Xavier**
Adjoint de régie, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à LE POUZIN
- **Madame SANCHEZ Conception**
Chargée de relation clientèle, COVESTRO ELASTOMERS SAS, ROMANS-
SUR-ISÈRE.
demeurant à ETABLES
- **Madame SAUSSAC Béatrice**
Assistante responsable BE, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à ACCONS
- **Monsieur SERRAN Jean Luis**
Infirmier, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS
- **Monsieur SERRAT Jean-Michel**
Conseiller services de l'Assurance Maladie, CPAM DE LA DROME,
VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY
- **Monsieur SKANDERA Julien**
Opérateur fabrication, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur SOUCHE Patrice**
Chef d'équipe, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à FLAVIAC
- **Madame TABOYAN Aline**
Secrétaire médicale, ASS INTERENTR PATRON REG SCE MED TRAVAIL,
VALENCE.
demeurant à SOYONS
- **Monsieur TARDY Joël**
Conducteur régulateur, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur THOMAS Philippe**
Chef de cour, TREDI, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à FELINES
- **Monsieur TOLFO Patrick**
Agent technique maintenance, CIMENTS CALCIA, CRUAS.
demeurant à VIVIERS
- **Monsieur VACHON Lionel**
Ouvrier, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS, PRIVAS.
demeurant à ALISSAS

- **Monsieur VALLET Patrice**
Ouvrier papetier, SAICA PAPER, LAVEYRON.
demeurant à ANDANCE
- **Madame VAN DER BEKEN Hélène**
Ergothérapeute, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur VERNET Philippe**
Opérateur montage, SOCIETE DE PROSPECTION ET D'INVENTIONS
TECHNIQUES SPIT, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur VERNET Stéphane**
Responsable recherche et développement, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-
EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE
- **Monsieur VEYRE Jérôme**
Agent d'entretien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
L'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à VILLEVOCANCE
- **Madame VICTOIRE Eliane**
Comptable, Maître Samuel DUMAS, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD
- **Monsieur VIGNAL Christophe**
Production planner, GROUPE SCAPA FRANCE, VALENCE.
demeurant à LE POUZIN
- **Monsieur VIGNE Gilles**
Gareur rubans, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD
- **Monsieur VIVANDY Philippe**
Cadre, FRAMATOME, LYON 6EME.
demeurant à LIMONY

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ANTOINE Bruno**
Gestionnaire de clientele particuliers, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE
DROME ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
- **Madame ANTOINE Rosanne**
Employée confirmée, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE,
COURBEVOIE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur ANTRI Angelo**
Technicien laboratoire, VIGNAL SYSTEMS, CORBAS.
demeurant à ECLASSAN
- **Madame ANZIANI Karine**
Inspecteur du recouvrement, U R S S A F RHONE ALPES, VÉNISSIEUX.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame BACCELLI Liliane**
Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS
- **Madame BADEL Brigitte**
Agent de service, ONET, MARSEILLE.
demeurant à ARDOIX
- **Monsieur BADEL Thierry**
Ouvrier, SOC DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à ARDOIX
- **Monsieur BEAUTEMS Denis**
OP CN CENTRE USINAGE, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY-
COURCOURONNES.
demeurant à VOGUE
- **Monsieur BERNARD Laurent**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
- **Madame BERNARDON Edith**
Responsable comptable, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
- **Monsieur BESSEGHIR Abdel-Kader**
Adjoint technique, COMMUNE DU TEIL, LE TEIL.
demeurant à ALBA-LA-ROMAINE
- **Madame BOISSIN Catherine**
Monitrice-éducatrice, ASSOCIATION BETHANIE, RUOMS.
demeurant à CHASSIERS
- **Madame BONNAVE Marthe**
Polyvalente émaillage, MANUFACTURE DE POTERIES JARS, ANNEYRON.
demeurant à DAVEZIEUX
- **Monsieur BONNEFOY Luc**
Responsable lcu, BOSTIK SA, PRIVAS.
demeurant à FLAVIAC
- **Monsieur BOSCH Patrick**
Assistant contremaître, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame BOURHIM Patricia**
Agent de service hospitalier, LA FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT,
SAINT-GEORGES-LES-BAINS.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Madame BRESSY Isabelle**
Employée approvisionnements, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame BRUN-GUERIN Catherine**
Infirmière psychiatrique, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE,
PRIVAS.
demeurant à SAINT SERNIN

- **Monsieur BRUN Jean-Francois**
Technicien sanitation, DELTA BOISSONS, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame BUISSON Elisabeth**
Secrétaire logistique, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur CAPITANI Gilles**
Technicien supérieur d'encadrement, ORANO DEMANTELEMENT,
PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- **Madame CHATAGNER Nicole**
Technicienne laboratoire contrôle chimie, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Madame CHAVANON Christine**
Opératrice réconciliation - impression, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame CHAZALLET Nicole**
Opérateur polyvalent Niv 2, SAMSE SIEGE SOCIAL, GRENOBLE.
demeurant à MAUVES

- **Monsieur CHESNEAU Eric**
Technicien professionnel d'essai, RENAULT SAS, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à RUOMS

- **Madame CHOLAT Odile**
Assistant administratif, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur CHYPRE Gilbert**
Responsable logistique, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à CORNAS

- **Monsieur COLLART Alain**
Chef comptable, CABINET LAUGIER-FINE, MARSEILLE.
demeurant à SAINT-ALBAN-AURIOLLES
- **Monsieur CONCINA Pierre-Jean**
Ouvrier en maroquinerie, SOC DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à SARRAS
- **Monsieur COSTE Guy**
Electricien, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à LENTILLERES
- **Madame DALMAS Mireille**
Directrice de site, U R S S A F RHONE ALPES, VÉNISSIEUX.
demeurant à PRIVAS
- **Monsieur DAMIENS Christophe**
Carrossier peintre, STÉ IVECO FRANCE, VENISSIEUX.
demeurant à ANNONAY
- **Madame DAVIAUD Elisabeth**
Gestionnaire Santé Prèvoyance, AESIO MUTUELLE, VALENCE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
- **Monsieur DEBELLE-DUPLAN Roland**
Directeur Relation Client, AESIO MUTUELLE, PARIS.
demeurant à SAINT-PERAY
- **Monsieur DEGACHE Sylvian**
Opérateur tête de ligne, ALPHAFORM, BEAUSEMBLANT.
demeurant à ECLASSAN
- **Monsieur DELHORME Philippe**
Technicien, APAVE SUDEUROPE SAS, VALENCE.
demeurant à CORNAS
- **Madame DESGLENE Catherine**
Gestionnaire approvisionnement déchets des laboratoires, EXCELVISION,
ANNONAY.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY
- **Monsieur DEYGAS Yves**
Ouvrier papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU
- **Monsieur DURAND Noël**
Chaudronnier, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-JULIEN-LABROUSSE
- **Monsieur ESCOFFIER Christian**
Cariste, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur FARGE Jean-Luc**
Magasinier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à ACCONS
- **Monsieur FLORE Pier Enrico**
Assistant boutique, ARGEDIS, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame FOUGERAY Eliane**
Infirmière, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY
- **Madame GAILLARD Nathalie**
Maroquinière, SOC DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à ARDOIX
- **Monsieur GARDES Christian**
Conducteur d'engins, GIAMMATTEO RESEAUX, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à CHOMÉRAC
- **Monsieur GIFFON Bruno**
Monteur électricien, SNEF POWER SERVICES, MARSEILLE.
demeurant à FLAVIAC
- **Monsieur GIRARD Jean-François**
Employé comptable, ALPHAFORM, BEAUSEMBLANT.
demeurant à SOYONS
- **Madame GOUBERTIER Marie-Annick**
Coordinatrice maintenance, SAFARI DE PEAUGRES, PEAUGRES.
demeurant à CHARNAS
- **Monsieur GUILHOT Alain**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
- **Madame HAMZA Malika**
Conseiller de clientele, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME ARDECHE,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur JALLAT Didier**
Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-JULIEN-BOUTIERES
- **Monsieur LADREYT Bruno**
chauffeur livreur, CHARVET LA MURE BIANCO, TOURNON-SUR-RHONE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
- **Madame LAGARDE Monique**
Agent administratif crédit client, SAMSE, GRENOBLE.
demeurant à SAINT SERNIN

- **Madame LAMBERT Laurence**
Réfèrent technique juridique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à SAINT-CYR
- **Monsieur LAURENT Eric**
Responsable infirmier, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à VEYRAS
- **Monsieur LE GUEN Frédéric**
Cadre administratif, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL
- **Madame LUC Corinne**
Kinésithérapeute, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame MALBON Martine**
Agent de fabrication, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN, AUBENAS.
demeurant à FONS
- **Monsieur MANAS Philippe**
Ouvrier papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES
- **Monsieur MARTEL Philippe**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY
- **Monsieur MARTHOURET Gilles**
Conseiller pôle emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à SERRIERES
- **Monsieur MARTIN Jean-Luc**
Opérateur de conditionnement, BOSTIK S.A., PRIVAS.
demeurant à PRANLES
- **Monsieur MASSON André**
TECHNICIEN, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS, PRIVAS.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC
- **Monsieur MASSON Patrick**
Technicien méthodes amélioration, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Madame MAURICE Véronique**
Responsable achats, PIGE ELECTRONIQUE, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à CORNAS

- **Madame MAX Evelyne**
Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE NORD,
ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur NEYRAND Jean-Louis**
Electromécanicien, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à AUBENAS
- **Madame OLLIER Agnès**
Infirmière de secteur psychiatrique, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE
MARIE, PRIVAS.
demeurant à ALISSAS
- **Monsieur PALISSE Hubert**
Chef d'équipe, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
- **Monsieur PENICAUT Brice**
Gestionnaire retours clients, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur PEYROT Gérard**
Manager équipe commercial service, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS
(FRANCE) SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame PHILIPPOT-ROCHE Fabienne**
Infirmier de secteur psychiatrique, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE
MARIE, PRIVAS.
demeurant à CHOMERAC
- **Monsieur PINAR Adnan**
Technicien de préparation, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à CHARNAS
- **Madame PLANTIER Agnès**
Gestionnaire du recouvrement, U R S S A F RHONE ALPES, VÉNISSIEUX.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
- **Madame POLI FRANCOISE**
Attaché administratif N1, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE,
PRIVAS.
demeurant à AJOUX
- **Monsieur PONTON Régis**
Chef de rayon, NATURA'PRO SA, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à SAINT-AGREVE
- **Monsieur SAGNARD Xavier**
Adjoint de régie, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à LE POUZIN

- **Monsieur SALLE Pascal**
Métallier, GIRAUD-DELAY S.A., ALISSAS.
demeurant à ALISSAS

- **Monsieur SEIGNOVERT Gilbert**
Conducteur machine finition, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à SAINT-JEURE-D'AY

- **Madame SEVEYRAC Elisabeth**
Monitrice-éducatrice, ASSOCIATION BETHANIE, VALGORGE.
demeurant à VALGORGE

- **Monsieur SOUBEYRAT Gérard**
Gareur tissage, NATEXPProd, ARDOIX.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame SYLVAIN Maryse**
Comptable, AEGIS AVOCATS, VALENCE.
demeurant à TOULAUD

- **Madame TALAGRAND Hélène**
Surveillante de nuit, ASSOCIATION BETHANIE, VALGORGE.
demeurant à FAUGERES

- **Monsieur TAVAN Jacques**
Technicien méthodes, FBFC, ROMANS-SUR-ISERE.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- **Monsieur VALETTE Alain**
Agent logistique, LORD SOLUTIONS FRANCE, PONT-DE-L'ISÈRE.
demeurant à ECLASSAN

- **Monsieur VALLET Philippe**
Opérateur fabrication, STS COMPOSITES FRANCE, FELINES.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur VEYRE Pascal**
Régleur/Fabrication Clichés et Etiquettes, LABORATOIRE TETRA MEDICAL,
ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame VICTOIRE Eliane**
Comptable, Maître Samuel DUMAS, SAINT-AGREVE.
demeurant à SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD

- **Madame VIGNE Isabelle**
Téléconseillère, CPAM DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur VIGNE Jean-Pierre**
Approvisionneur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à ACCONS

- Monsieur WOJCIESZKO Serge

Débitur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à MARIAC

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Privas, le 07/01/2022

Le Préfet



Thierry DEVIMEUX

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2022-01-07-00017

Arrêté définitif Médaille Régionale
Départementale et Communale

A R R E T E N°

Annule et remplace l'arrêté n° 07-2021-12-1-0003

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 3 janvier 2022**

Le Préfet de l'Ardèche
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur des services du Cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Madame ARNAUD Céline**
Adjoint administratif service enseignement, MAIRIE DE TOURNON SUR RHONE, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.
- **Madame ARNAUD Florence née MONTAGNE**
Infirmière, HOPITAL DE SAINT FELICIEN, demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY.
- **Monsieur BARBE Raphaël**
Policier Municipal, MAIRIE DU CHEYLARD, demeurant à LAMASTRE.
- **Madame BAY Audrey née BROCHIER**
Adjoint administratif, COMMUNE DE SARRAS, demeurant à SARRAS.
- **Madame BAYLE Corinne**
Rédacteur territorial principal 1ère classe, COM COM DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE, demeurant à GRAS.
- **Madame BERAUD Dominique née DESFONDS**
Assistante Maternelle, CIAS ANNONAY RHÔNE AGGLO, demeurant à ANNONAY.
- **Monsieur BERT Eric**
Agent de Service Technique, MAIRIE DE SAINT MARCEL LES ANNONAY, demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY.
- **Madame BESSON Stéphanie née DORE**
Agent technique service scolaire/périscolaire, MAIRIE DE ROCHEMAURE, demeurant à ROCHEMAURE.
- **Madame BONIFAS Françoise**

Puéricultrice hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à VALS-LES-BAINS.

- Madame BONNET Lucienne

Adjoint administratif principal 2° classe, ANNONAY RHONE AGGLO, demeurant à PEYRAUD.

- Monsieur BOUZERA Farid

adjoint technique service affichage, MAIRIE DE VALS LES BAINS, demeurant à VALS-LES-BAINS.

- Monsieur BOYER Thierry

Chauffeur, SICTOMSED, demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS.

- Monsieur BROUSSE Olivier

Adjoint technique 2ème classe, Communauté de Communes Drôme Sud Provence, demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE.

- Madame CABROL Nathalie née LEVEQUE

Maîtresse de Maison, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à MEYSSE.

- Monsieur CANCADE Cyril

Agent de Service Technique, MAIRIE DE SAINT MARCEL LES ANNONAY, demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY.

- Monsieur CHAMBIN Jérôme

Chauffeur, SICTOMSED, demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC.

- Monsieur CHAMBON Jérôme

Chauffeur, SICTOMSED, demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC.

- Monsieur CHAMBONNET Sébastien

Agent des services techniques, Mairie de LAMASTRE, demeurant à LAMASTRE.

- Madame CHAZALLET Nadine

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LE CHEYLARD.

- Madame CHAZOT Sylvie née ROUSSON

Adjoint technique principal 2ème classe, CIAS ANNONAY RHÔNE AGGLO, demeurant à ROIFFIEUX.

- Madame CLARIOND Françoise

Agent polyvalent des collèges, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LES VANS.

- Monsieur CLEMENT Norbert

Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY.

- Madame CLERC Catherine

Chef de service, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC.

- Monsieur COULOMB Daniel

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-PERAY.

- Monsieur DEBARD Frédéric

Opérateur Gestion Domaine Public, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à ANNONAY.

- Madame DEGAS Marie-Claire

Monitrice éducatrice, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à CHOMERAC.

- **Monsieur DELHOSTE Christophe**
Ouvrier de cuisine, CENTRE HOSPITALIER DROME - VIVARAIS, demeurant à TOULAUD.
- **Madame DENOITTE Alexandra née BONNET**
Aide-soignante, Centre hospitalier de TOURNON-sur-RHONE, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.
- **Monsieur DESBOS Vincent**
Conseiller municipal, Mairie de LAMASTRE, demeurant à LAMASTRE.
- **Madame DESPEISSES Laurence née PAUVERT**
Educatrice territoriale de jeunes enfants, CA ARCHE AGGLO, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.
- **Monsieur DESRIEUX Gérard**
Adjoint technique principal 2ème classe, ANNONAY RHONE AGGLO, demeurant à ANNONAY.
- **Monsieur DIF Abdelouahed**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AUBENAS.
- **Madame DUCLOS Valérie**
Assistant de conservation principal 1ère classe, ANNONAY RHONE AGGLO, demeurant à PEAUGRES.
- **Monsieur DUMAS Michel**
agent de maîtrise territorial au service technique, MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC, demeurant à BIDON.
- **Monsieur ESCLANGON Damien**
Agent du service voirie - conducteur d'engins, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à SCEAUTRES.
- **Madame ESPEIL Christel**
Auxiliaire de soins 1ère classe, Centre Communal d'Action Sociale, demeurant à CORNAS.
- **Madame ESPERANDIEU Sylvie**
Directrice générale adjointe, Communauté de communes du bassin d'Aubenas, demeurant à FONS.
- **Madame FARGIER Valérie née SAGOT**
Agent d'entretien, ARDECHE HABITAT - OPH de L'ARDECHE, demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL.
- **Monsieur FAYARD Jean-François**
Agent des services techniques, Mairie de LAMASTRE, demeurant à LAMASTRE.
- **Monsieur FEROUSSIER Frédéric**
ETAPS, Mairie de CHARMES SUR RHONE, demeurant à BEAUCHASTEL.
- **Monsieur FERREYRE Maxime**
Conseiller A.P.S, ANNONAY RHONE AGGLO, demeurant à BOGY.
- **Madame GEBELIN Colette née MOURIER**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à SAINT-CLAIR.
- **Madame GEORGES Françoise née BESSON**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à ROSIERES.
- **Monsieur GHIGNON Yannick**
Technicien principal 1ère classe, SDIS DE L'ARDECHE, demeurant à COUX.
- **Monsieur GIAMBINO Marc**
agent du service des espaces verts, MAIRIE DE BOURG SAINT ANDEOL, demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL.

- **Monsieur GILLES André**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à VESSEAUX.
- **Monsieur GINEYS Philippe**
Responsable service festivités, MAIRIE DE BOURG SAINT ANDEOL, demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL.
- **Monsieur GOMEZ Cyril**
Technicien, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY.
- **Madame GOURDON Ginette**
Directrice Territoriale Action Sociale Sud-Ouest, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LES VANS.
- **Madame GRANIER Roselyne née LEYDIER**
Attaché principal, SDIS DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS.
- **Monsieur GREVE Didier**
Ouvrier principal 2ème classe, Centre hospitalier de TOURNON-sur-RHONE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.
- **Madame JOFFRE Karine**
Attaché principal, ANNONAY RHONE AGGLO, demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY.
- **Madame JOUBERT Françoise**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE LUGDARES, demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES.
- **Monsieur JOURDAN Thierry**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DU TEIL, demeurant à ALBA-LA-ROMAINE.
- **Madame LAFAYE Brigitte**
Bibliothécaire principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LYAS.
- **Madame LAFONT Catherine**
Adjoint technique principale 1ère classe, COMMUNE DU TEIL, demeurant à LE TEIL.
- **Madame LANGLET Céline née GAIDO**
Attaché principal DGS, MAIRIE DE BOURG SAINT ANDEOL, demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL.
- **Monsieur LARNAUD Bertrand**
Agent de maîtrise, Centre hospitalier de TOURNON-sur-RHONE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.
- **Madame LAURENT Martine née ESTEOULLE**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARRES.
- **Madame LEBRAT Florence née BARRAUD**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DU TEIL, demeurant à LE TEIL.
- **Madame LECOQ Dominique née LACROIX**
Agent polyvalent des collèges, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LABLACHERE.
- **Monsieur LECOQ Patrick**
Agent de Maintenance des Collèges, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LABLACHERE.

- **Madame LHERMET Nathalie née LEGOFF**
Adjoint administratif 2ème classe, ANNONAY RHONE AGGLO, demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY.
- **Monsieur MAISONNEUVE Serge**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DROME - VIVARAIS, demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS.
- **Madame MARON Sylvie**
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à QUINTENAS.
- **Madame MARTIN Sylvie**
Adjoint administratif principal 1er classe, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à VILLEVOCANCE.
- **Madame MAYORDOMO Valérie**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE.
- **Monsieur MELLITI Chamsedine**
Adjoint d'animation ppal 1ère classe/animateur, COMMUNE DE MONTELMAR, demeurant à LE TEIL.
- **Madame MENUT Laurence**
Rédacteur principal 1ère classe, SYNDICAT INTERCOM TRANSPORT URBAIN TOUT' ENBUS, demeurant à VOGUE.
- **Monsieur MICHEL Stéphane**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DU TEIL, demeurant à LE TEIL.
- **Madame MONTAGNE Maria- Yolanda née HIGUERAS**
Assistante Maternelle, CIAS ANNONAY RHÔNE AGGLO, demeurant à ANNONAY.
- **Monsieur MOURIER Jacques**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE VALS LES BAINS, demeurant à VALS-LES-BAINS.
- **Monsieur NAVE Frédéric**
Educateur APS Pal 1 Classe, CA VALENCE ROMANS AGGLO, demeurant à GUILHERAND-GRANGES.
- **Monsieur OLLIER Cyril**
Technicien principal de 1ère classe/responsable bureau d'études et innovation, SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L ARDECHE, demeurant à AUBENAS.
- **Monsieur ORTIS Frédéric**
Représentant Syndical en Décharge Totale D'activité, SYNDICAT INTERCOM TRANSPORT URBAIN TOUT' ENBUS, demeurant à ASPERJOC.
- **Monsieur PAYS Franck**
Agent d'entretien-gardien déchèterie, SICTOMSED, demeurant à ARCENS.
- **Madame PERRIER Maryse née LAVAL**
Secrétaire Direction Action Sociale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à AUBENAS.
- **Madame PETIT Delphine née SETIAN**
Responsable cantine scolaire, MAIRIE DU POUZIN, demeurant à LE POUZIN.
- **Monsieur PEYRARD Jean-Luc**
Adjoint au maire, Mairie de LAMASTRE, demeurant à LAMASTRE.

- **Madame PICOT Maryvonne née ROUSSET**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE,
demeurant à SAINT-JEAN-ROURE.
- **Madame PINET Monique née GARON**
Adjointe au maire, MAIRIE DU CHEYLARD, demeurant à LE CHEYLARD.
- **Monsieur PINGEON Christian**
Technicien, ORANO DS, demeurant à ORGNAC-L'AVEN.
- **Madame PIVATO Sandrine**
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE,
demeurant à LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX.
- **Madame RIAHI Leïla née BOUALLEGUE**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DU TEIL, demeurant à LE TEIL.
- **Madame RODET Isabelle**
auxiliaire de puériculture, CA ARCHE AGGLO, demeurant à SAINT-DESIRAT.
- **Monsieur ROLLIN Joël**
Ingénieur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.
- **Madame ROURE Marie-Christine née BLANC**
Adjointe au maire, MAIRIE DU CHEYLARD, demeurant à LE CHEYLARD.
- **Madame ROUX Florence**
agent du service restauration collective, MAIRIE DE BOURG SAINT ANDEOL, demeurant à SAINT-
MARCEL-D'ARDECHE.
- **Monsieur THEROND Cédric**
Cuisinier, MAIRIE DU POUZIN, demeurant à LE POUZIN.
- **Monsieur VERT Jean-louis**
Chef de Service, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à VOGUE.
- **Monsieur VINARD Franck**
Adjoint technique, MAIRIE DE VALS LES BAINS, demeurant à SAINT-GERMAIN.
- **Monsieur WISNIEWSKI Philippe**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE VINEZAC, demeurant à AUBENAS.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ALMERAS Didier**
Adjoint administratif principal 1er classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AUBENAS.
- **Madame BACHER Isabelle**
Agent des écoles, Mairie de LAMASTRE, demeurant à SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS.
- **Monsieur BAROUCH Abdellah**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AUBENAS.
- **Madame BERNARD Isabelle**
Aide-soignante principale, Centre hospitalier de Tournon-sur-Rhône, demeurant à GUILHERAND-
GRANGES.

- **Madame BLACHERE Marie-Annick née FAYOLLE**
Attaché territorial, COMMUNE DE CHASSIERS, demeurant à CHASSIERS.
- **Monsieur BLACHIER Alain**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.
- **Madame BOESSO Laurence née RIGAL**
Adjoint administratif 1ère classe, COMMUNE DE LAMOTTE DU RHONE, demeurant à SAINT-MARTIN-D'ARDECHE.
- **Monsieur BOUDOUIN Bruno**
Agent de maîtrise principal, CC BERG ET COIRON, demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG.
- **Monsieur BOUIT Pascal**
Agent des services techniques, Mairie de LAMASTRE, demeurant à LAMASTRE.
- **Monsieur BOUZIGE David**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MONTELIMAR, demeurant à LE TEIL.
- **Madame BROSSARD Catherine née LE GALL**
Gestionnaire Contentieux, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.
- **Madame CHASTAGNOL Sylvie**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à CHAZEAX.
- **Monsieur CHAZALLET Pascal**
Responsable service des sports, CA VALENCE ROMANS AGGLO, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.
- **Madame COUCHON Christiane née VAUX**
Aide-soignante principale, Centre hospitalier de Tournon-sur-Rhône, demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN.
- **Monsieur COULAUD Pascal**
Agent de maîtrise, COMMUNE D ANDANCE, demeurant à SARRAS.
- **Madame COULOMB Danielle née JUNIQUE**
Gestionnaire Analyse Prévision Tarification, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-CHRISTOL.
- **Madame DANGEL Rachel née BACCONNIER**
Adjoint du patrimoine, MAIRIE DE VALS LES BAINS, demeurant à VALS-LES-BAINS.
- **Monsieur DIJOUX René**
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Pierrelatte, demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL.
- **Monsieur DUBOIS Christophe**
Electricien, CA VALENCE ROMANS AGGLO, demeurant à GUILHERAND-GRANGES.
- **Madame DUMAS Chrystelle née CANO**
assistante d'enseignement artistique principal 1ère classe, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à SAINT-CLAIR.
- **Monsieur FAURE Jean-Luc**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE VALS LES BAINS, demeurant à VALS-LES-BAINS.

- **Madame FINOT Nadine née RIEUSSET**
chargée de la gestion de la Commmande Publique, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE,
demeurant à PRIVAS.
- **Monsieur GAUTIER Thierry**
Technicien territorial service technique, MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC, demeurant à VALLON-
PONT-D'ARC.
- **Madame GIMBERT Ghislaine**
Assistante de gestion comptable et financière, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE,
demeurant à AUBENAS.
- **Monsieur GRAILLOT Thierry**
Garde Champêtre chef principal, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à ANNONAY.
- **Monsieur GRAS Jean-René**
Responsable Entretien Exploitation Réseau, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant
à SAINT-AGREVE.
- **Monsieur GUYON Raphaël**
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à ANNONAY.
- **Monsieur LAURENT Philippe**
Agent de cuisine, CA VALENCE ROMANS AGGLO, demeurant à SAINT-PERAY.
- **Madame MAITRE-BOULLY Valérie née BOULLY**
Attachée d'administration principale, MAISON DE RETRAITE BELLEFONTAINE, demeurant à
FELINES.
- **Madame METAUD Mireille**
Assistante de Gestion Patrimoine Ouvrage d'Art, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE,
demeurant à VEYRAS.
- **Madame MICHEL Cécile née GIRAUD**
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE,
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC.
- **Madame MOUNIER Evelyne née SOUTRENON**
Assistante Maternelle, CIAS ANNONAY RHÔNE AGGLO, demeurant à ANNONAY.
- **Madame NICOLAS Christine**
Chargée de gestion administrative, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à
PRIVAS.
- **Monsieur PEYSSELON Jean-Pierre**
Chauffeur de Direction, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à COUX.
- **Madame PODEVIN Sandrine**
Agent d'entretien, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.
- **Madame RANC Dominique née BOYER**
Agent des services techniques, Mairie de LAMASTRE, demeurant à LAMASTRE.
- **Madame ROBERT-MOULINET Francine née ROBERT**
Secrétaire pôle médico-social, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à BOURG-
SAINT-ANDEOL.
- **Madame ROBINOT Evelyne**

Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LES SALELLES.

- Monsieur ROCHETTE Jean-Luc

Chargé d'Opérations routières, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-PRIVAT.

- Madame ROMESTANT Cécile

Rédacteur principal 1ère classe, SDIS DE L'ARDECHE, demeurant à VEYRAS.

- Madame SAHYT Véronique née BESACIER

Aide-soignante principale, Centre hospitalier de TOURNON-sur-RHONE, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.

- Monsieur SEVENIER Christophe

Ingénieur, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à LAVILLEDIEU.

- Madame SIN RONIA Emma

Attaché Principal, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à LAVILLEDIEU.

- Madame SOMMAGGIO Sandy née FRAYSSE

Aide-soignante principale, Centre hospitalier de TOURNON-sur-RHONE, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.

- Madame TERRASSE Sabine née BOIS

Secrétaire pôle médico-social, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à BAIX.

- Madame TOURVIELHE Agnès née CHAREYRE

Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE VALS LES BAINS, demeurant à VESSEAUX.

- Monsieur VIALLE Christophe

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX, demeurant à SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX.

- Monsieur VIGNAL Denis

Chef de chantier routier, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-JULIEN-LABROUSSE.

- Madame VIGNE Marylène

Adjoint administratif principal 1er classe, COMMUNE DU TEIL, demeurant à MEYSSE.

- Monsieur VILLESECHE Didier

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AUBENAS.

- Madame VINCENT Christine

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à SAINT-CYR.

- Monsieur VINCENT Jérôme

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DU TEIL, demeurant à LE TEIL.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Monsieur BARRE Didier

Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AUBENAS.

- Monsieur BELMONDO Pascal Claude

Adjoint technique territorial principal 1re classe, COMMUNE DE LYON, demeurant à CRUAS.

- **Madame BERNARD Gisèle née MATHIEU**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL.
- **Monsieur BERTRAND Thierry**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE VALS LES BAINS, demeurant à VALS-LES-BAINS.
- **Madame BEVENGUT Nicole née FARCY**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à CREYSSEILLES.
- **Madame BLACHIER Anny née MOULIN**
Rédacteur principal 1ère classe, ANNONAY RHONE AGGLO, demeurant à ANNONAY.
- **Monsieur BOURRET Vincent**
Technicien, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AUBENAS.
- **Madame BROSSARD Catherine née LE GALL**
Gestionnaire Contentieux, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.
- **Monsieur BRUNEL Thierry**
Adjoint technique principal 1ère classe, VALENCE ROMANS AGGLO, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.
- **Monsieur CHAMBON Patrice**
Responsable de Secteur, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.
- **Monsieur CHAPOUTIER Pascal**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à ANNONAY.
- **Madame CHAREYRON Patricia**
Adjoint administratif principal 1er classe, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, demeurant à SAINT-PRIEST.
- **Madame CLEMENT Fabienne née OLEJNICZAK**
Agent technique principal 1ère classe, Mairie de CHARMES SUR RHONE, demeurant à CHARMES-SUR-RHONE.
- **Monsieur DEDIDIER Sylvain**
Directeur du Foyer de l'Enfance, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à COUX.
- **Monsieur DELHOMME Tony**
Agent d'accueil et d'entretien des équipements sportifs, MAIRIE DE TOURNON SUR RHONE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.
- **Monsieur ESCALIER Jean-Claude**
Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à JAUJAC.
- **Monsieur FOUQUET Jean-Marc**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE LA VOULTE SUR RHONE, demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE.
- **Madame GRANGE Brigitte née D'ANGELO**
Infirmière diplômée d'Etat Classe Supérieure, Centre hospitalier de TOURNON-sur-RHONE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.
- **Madame LAFFONT Sylvette née CHAPUS**
Adjoint technique territorial, Mairie de CHARMES SUR RHONE, demeurant à CHARMES-SUR-RHONE.

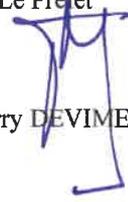
- **Madame LEMAIRE Marylène née FAY**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à VEYRAS.
- **Madame LENTILLON Marie-Christine née LACHAL**
Rédacteur, COMMUNE DE REVENTIN VAUGRIS, demeurant à PEAUGRES.
- **Monsieur LE PECHOUX Patrick**
Educateur territorial des activités physiques et sport principal 1ère classe, COMMUNE DE LORJOL-SUR-DROME, demeurant à LE POUZIN.
- **Monsieur MAMMANO Philippe**
Infirmier cadre supérieur santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DROME - VIVARAIS, demeurant à SARRAS.
- **Monsieur MICHEL Robert**
Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.
- **Madame NAUD Sylvie**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AILHON.
- **Madame NOGARET Anne-Marie**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.
- **Monsieur PERRET Jean-Gilles**
Agent de maîtrise principal, SDIS DE L'ARDECHE, demeurant à FLAVIAC.
- **Madame PLAGNES Fabienne**
ATSEM principal 2ème classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AUBENAS.
- **Madame ROURE Anne-Marie née JOLLAND**
Rédacteur principal de 1ère classe/responsable service financier, SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE, demeurant à LABLACHERE.
- **Monsieur SAGNES Xavier**
Responsable d'agence, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE, demeurant à ALISSAS.
- **Monsieur SANTANIELLO Jean-Charles**
Technicien, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à UCEL.
- **Madame SOUCHE Sylvie née VIALLE**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE VALS LES BAINS, demeurant à VALS-LES-BAINS.
- **Madame TALLON Antonia née BULLA**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DROME - VIVARAIS, demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS.
- **Monsieur VASSELON Emmanuel**
Responsable du pôle exploitation, VALENCE ROMANS AGGLO, demeurant à SAINT-PERAY.
- **Monsieur VIALLE Joël**
Technicien, MAIRIE DE VALS LES BAINS, demeurant à AUBENAS.
- **Monsieur VIVAT Jhonny**
Ingénieur principal, SDIS DE L'ARDECHE, demeurant à COUX.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Privas , le 07/01/2022

Le Préfet



Thierry DEVIMEUX

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2022-01-10-00002

Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission de contrôle des listes électorales de Saint-Just-d'Ardèche

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2022-
modifiant l'arrêté n° 07-2021-02-12-004 du 12 février 2021 portant nomination des
membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes
électorales pour les communes de l'arrondissement de PRIVAS**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le code électoral, et notamment les articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur NOR : INTA1830120J en date du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2021-02-12-004 du 12 février 2021 modifié, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de PRIVAS ;

Vu la lettre du maire de la commune de SAINT-JUST-D'ARDÈCHE (07700) en date du 12 octobre 2021, informant de la démission de Monsieur Jean-François BABIN, de son mandat de conseiller municipal à compter du 22 septembre 2021 ;

Vu la lettre du maire de la commune de SAINT-JUST-D'ARDÈCHE en date du 7 décembre 2021, proposant une nouvelle liste de conseillers municipaux en qualité de membre de la commission de contrôle des listes électorales, en vue de remplacer l'élu démissionnaire qui siégeait également au sein de ladite commission ;

Vu le tableau du conseil municipal de la commune de SAINT-JUST-D'ARDÈCHE ;

Considérant qu'il convient par conséquent de procéder à la nomination, par arrêté préfectoral, des nouveaux membres de la commission de contrôle de la commune concernée, afin de garantir le bon fonctionnement de cette commission ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : l'annexe 2 de l'arrêté n° 07-2021-02-12-004 du 12 février 2021, relative à la composition des commissions de contrôle des listes électorales composées de cinq membres (communes de 1 000 habitants et plus), est modifiée comme suit, pour la commune de SAINT-JUST-D'ARDÈCHE :

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
SAINT-JUST-D'ARDÈCHE	PRIVAS	M. Bruno ODEYER Mme Fatima RAHJI M. Thierry COMBRET	M. Jérôme PRADIER-LAGET Mme Dominique BOESSO	Sans objet

Article 2 : les membres de la commission de contrôle sont nommés jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : la composition de la commission de contrôle devra être rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune le cas échéant.

Article 4 : la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche et le maire de la commune de SAINT-JUST-D'ARDÈCHE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON (184, rue Duguesclin 69003 LYON), dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Un tel recours peut être formulé par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.juradm.fr.

Un recours gracieux peut être déposé dans le même délai auprès du préfet de l'Ardèche. Le recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra qu'à compter de la réception de la réponse du préfet.

Privas, le 10 janvier 2022

Pour le préfet,
la secrétaire générale
signé
Isabelle ARRIGHI

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2022-01-10-00001

Arrêté préfectoral portant modification du
bureau de vote unique de la commune
d'Andance

**Bureau des Elections et de
l'Administration Générale**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2022-
modifiant l'arrêté préfectoral n° 07-2021-08-31-0007 du 31 août 2021
portant désignation des bureaux de vote des communes de
l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code électoral, et notamment l'article R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 16-548 du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 29 décembre 2016, portant modification des limites territoriales des arrondissements de PRIVAS, TOURNON-SUR-RHÔNE et LARGENTIÈRE ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2021-08-31-0007 du 31 août 2021 modifié, portant désignation des bureaux de vote des communes de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

Vu la lettre du 24 décembre 2021 du maire d'ANDANCE (07340), sollicitant le transfert du bureau de vote unique de la commune fixé actuellement à la mairie, afin d'assurer l'organisation des prochains scrutins dans les meilleures conditions de confort et de sécurité, notamment vis-à-vis de la crise sanitaire actuelle ;

Considérant le lieu de vote proposé (salle communale) plus adapté dans ce contexte ;

Considérant l'absence de modification du périmètre du bureau de vote concerné, s'agissant de la répartition géographique des électeurs ou encore du nombre de bureaux de vote dans la commune ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : l'article premier de l'arrêté préfectoral n° 07-2021-08-31-0007 du 31 août 2021 modifié, est à nouveau modifié comme suit :

Le siège du bureau de vote unique est fixé à la mairie, excepté pour les communes énoncées ci-dessous ou pour lesquelles des compléments d'adresse ont été apportés :

- **ANDANCE** : salle communale Grasset – 220, impasse de Grasset (code d'identification du bureau : 0001 – circonscription législative 2 – canton 11 « Sarras »).

Article 2 : les autres articles demeurent inchangés.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le sous-préfet de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE ainsi que le maire de la commune d'ANDANCE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON (184, rue Duguesclin - 69003 LYON), dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Un tel recours peut être formulé par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.juradm.fr .

Un recours gracieux peut être déposé dans le même délai auprès du préfet de l'Ardèche. Le recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra qu'à compter de la réception de la réponse du préfet.

Privas, le 10 janvier 2022

Pour le préfet,
la secrétaire générale
signé
Isabelle ARRIGHI

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-12-31-00001

Arrêté préfectoral d'astreintes journalière envers
M. Tailland Jean-Pierre commune de Bourg Saint
Andéol



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL rendant Monsieur Jean-Pierre TAILLAND redevable d'une astreinte journalière pour les activités de ses installations situées lieu-dit Le Cros sur la commune de Bourg-Saint-Andéol (07).

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code de l'environnement, en particulier ses articles L.171-7, L. 171-8, L. 171-11, L. 172-1, L. 511-1 et L. 514-5 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, en particulier ses articles L.121-1 et L.122-1 ;

VU la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, en particulier la rubrique n° 2760-3 relative aux installations de stockage de déchets Inertes (ISDI)

VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à enregistrement sous la rubrique n° 2760-3 ;

VU le décret NOR INTA2100151d du 6 janvier 2021 portant nomination de Monsieur Thierry DEVIMEUX en qualité de préfet de l'ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-05-28--005 du 28 mai 2019 portant mise en demeure ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2021-01-04-002 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature à madame Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'ardèche ;

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement transmis à l'exploitant par courrier recommandé en date du 17 novembre 2021 faisant office de consultation contradictoire préalable prévue aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement ;

VU l'accusé de réception postal du courrier susvisé, signé le 29 novembre 2021 ;

VU l'absence d'observation du pétitionnaire saisi par courrier du 17 novembre 2021 ;

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Pierre Tailland a été mis en demeure par arrêté préfectoral susvisé en date du 28 mai 2019, de déclarer la cessation d'activité de son installation de stockage de déchets inertes et de transmettre un dossier détaillant les travaux à réaliser pour sécuriser son site ;

CONSIDERANT que l'inspection des installations classées a constaté que l'arrêté préfectoral de mise en demeure susvisé n'était pas respecté ;

CONSIDERANT que ces manquements constituent une atteinte aux intérêts protégés dans la mesure où il y a un risque d'affaissement des stockages de déchets inertes ;

CONSIDERANT que ces non-respects constituent des manquements caractérisés à la mise en demeure susvisée ;

CONSIDERANT que dès lors, il y a lieu de rendre redevable Monsieur Jean-Pierre Tailland du paiement d'une astreinte journalière conformément aux dispositions de l'article L.171-8 ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Monsieur Jean-Pierre Tailland, dont le siège social se situe sur la commune de Bourg-Saint-Andéol quartier Gerige est rendu redevable d'une astreinte journalière d'un montant de 500 euros jusqu'à satisfaction des dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 28 mai 2019 susvisé, des installations situées route départementale n° 4, lieu-dit le Cros.

Le recouvrement de l'astreinte prend effet à compter de la date de notification à l'exploitant du présent arrêté.

L'astreinte peut être liquidée partiellement ou complètement par arrêté préfectoral.

ARTICLE 2

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Ardèche pendant une durée minimale de deux mois.

ARTICLE 4

En application de l'article R.171-1 du code de l'environnement, cet arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La requête peut être déposée ou envoyée au greffe du tribunal administratif de Lyon, ou adressée par voie électronique au moyen du téléservice accessible par internet à l'adresse www.telerecours.fr.

La présente décision peut faire l'objet d'une demande d'organisation d'une mission de médiation, telle que définie par l'article L.213-1 du code de la justice administrative de Lyon.

ARTICLE 5

La secrétaire générale de la Préfecture de l'Ardèche, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) chargé de l'inspection des installations classées, le maire de Bourg-Saint-Andéol, les officiers de police judiciaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Jean-Paul Tailland.

Fait à Privas, le 31 décembre 2021

Le Préfet,

signé

Thierry DEVIMEUX

07_SGCD_Secrétariat Général Commun
Départemental

07-2022-01-03-00013

Arrêté teletravail temporaire DDETSPP



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de
l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant autorisation d'exercice des fonctions en télétravail temporaire
en raison d'une situation exceptionnelle**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 133 ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique du 13 juillet 2021,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 portant application du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 et fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer,

Vu les autorisations individuelles de télétravail accordées,

Vu la situation sanitaire exceptionnelle et les consignes gouvernementales,

Arrête :

Article 1

Les agents dont le nom figure en annexe sont autorisés à exercer leurs fonctions depuis leur domicile en télétravail pour une durée correspondant à la durée des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Les agents qui bénéficient d'une autorisation individuelle reviennent au régime prévu par cette décision lorsqu'il aura été mis fin aux mesures provisoires prévues au présent arrêté.

Article 2

Les agents doivent pouvoir être joints à leur domicile durant leurs horaires de travail.

Article 3

Eu égard au caractère confidentiel des données exploitées, l'agent s'engage à respecter l'ensemble des procédures de protection des données exigées par le SHFD et le CNGESSI.

L'agent veille en particulier à ne transmettre aucune information à des tiers et à verrouiller l'accès de son matériel informatique afin de s'assurer qu'il en soit le seul utilisateur.

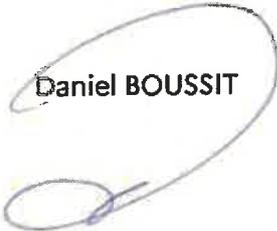
Article 4

Les mesures temporaires prévues dans le présent arrêté cessent, dès que le retour à l'exercice normal des fonctions est déclaré par le ministre de l'intérieur à l'issue des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Privas, le 13 JAN, 2022

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental,

Daniel BOUSSIT



Conformément à l'article R.421-1 et R.421-2 du code de la justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

NOM	Prénom	Direction	Bureau	nombre de jours de télétravail COVID par semaine	
BERTACCO	Karine	Direction		3	
BOUSSIT	Daniel	Direction		0	
BRUNEL	Hélène	Direction		0	
LAURANT	Isabelle	Direction			MDPH
NIANG	Camille	Direction		2	DDFE
POLLAZZON	Eric	Direction		2	
ROOSE	Didier	Direction		2	
VASSAL	Céline	Direction		3	
BOUMRAH	Sihème	Direction		3	PV
DIOMBERA	Diakariyaou	Direction		0	PV
BOITEUX	Anne	Protec Pop	SCCRF	3	
FOSSAT	Brigitte	Protec Pop	SCCRF	2	
GIOVANSILI	Alexia	Protec Pop	SCCRF	4	
LIONNET	David	Protec Pop	SCCRF	4	
LOBRY	Caroline	Protec Pop	SCCRF	4	
MICHELET	Lorenzo	Protec Pop	SCCRF	4	
PIRON CABARET	Charlotte	Protec Pop	SCCRF	4	
TANTART	Sophie	Protec Pop	SCCRF	arrêt maladie jusqu'au 14/01	
CHAZALON	Sabrina	Protec Pop	SSPAE	2	
COLLEAUX	Thomas	Protec Pop	SSPAE	2	
GONZALES	David	Protec Pop	SSPAE	4	
JULIA	Anne-France	Protec Pop	SSPAE	0	
KLOTZ	Stéphane	Protec Pop	SSPAE	2	
LEBOUC	Christelle	Protec Pop	SSPAE	2	
PHILIC	Aurélié	Protec Pop	SSPAE	1	
RAFFESTIN	Aude	Protec Pop	SSPAE	0	
BETTONI	Sandrine	Protec Pop	SSQSA	3	
BIGOT	Muriel	Protec Pop	SSQSA	0	abattoirs
BONNEFOY	Manon	Protec Pop	SSQSA	0	abattoirs
BOSSO	Anne-Catherine	Protec Pop	SSQSA	2	
BOUALI	Kaltoum	Protec Pop	SSQSA	0	abattoirs
BRUCHET	Stéphane	Protec Pop	SSQSA	2	
DO-ROSARIO	Germaine	Protec Pop	SSQSA	0	Congé maternité (abattoirs)
DUPONT	Océane	Protec Pop	SSQSA	0	abattoirs
GARNIER	Aurélié	Protec Pop	SSQSA	3	
JEANDEY	Nathalie	Protec Pop	SSQSA	3	
KADOUR	Béatrice	Protec Pop	SSQSA	3	
MARZE	Camille	Protec Pop	SSQSA	0	abattoirs
PECHE	Michel	Protec Pop	SSQSA	3	
PLENAT	Jérôme	Protec Pop	SSQSA	0	abattoirs
PLENAT	Ciémence	Protec Pop	SSQSA	0	abattoirs
ROUBI	Sandrine	Protec Pop	SSQSA	0	abattoirs
SOULAGEON-DUMAS	Véronique	Protec Pop	SSQSA	0	abattoirs
ZAYACKOWSKI	Laura	Protec Pop	SSQSA	0	abattoirs
ARNAUD	Bernadette	SEPT		3	
BERNARD	Patricia	SEPT	SDL	3	
DENUIT	Marie-Odile	SEPT	SDL	3	
GERVET	Xavier	SEPT	SDL	3	
JAILLET	Franck-Olivier	SEPT	SDL	3	
LÉDOUX	Valérie	SEPT	SDL	3	
MANNEVY	Corinne	SEPT	SDL	3	
TORGAL	Lamia	SEPT	SDL	3	
VINCENTI	René	SEPT	SDL	3	
BEAUDEAU	Maxime	SEPT	SI	3	
DAHMANE	Sheriffa	SEPT	SI	3	
FAY	Lise	SEPT	SI	3	
MARTIN	Joanna	SEPT	SI	3	
SOUBEYRAND	Agnès	SEPT	SI	3	
BOISSON	Maryse	SEPT	SMEDC	0	retraite
CHAMORRO	Eva	SEPT	SMEDC	0	fin de CDD
DEUNETTE	Caroline	SEPT	SMEDC	3	
EVESQUE	Jean-Claude	SEPT		3	
GIRARD	Séverine	SEPT	SMEDC	3	
MAOLE	Lilas	SEPT	SMEDC	0	CLM
MOUTON	Sylvie	SEPT	SMEDC	3	
PANEL	Alexia	SEPT	SMEDC	3	
RIGAT	Jean-Philippe	SEPT	SMEDC	3	
BAUMERT	Bruno	SEPT	SPT	3	
BIZET	Alicia	SEPT	SPT	3	
BLANCARD	Julie	SEPT	SPT	3	
BLANCHARD	Bénédicte	SEPT	SPT	3	
BLARY	Delphine	SEPT	SPT	3	
BOUGUERRA	Habiba	SEPT	SPT	3	
BOUVIER	Olivier	SEPT	SPT	3	
FONTA	Bruna	SEPT	SPT	3	
GARRIC	Myriam	SEPT	SPT	3	
HILAIRE	Sandrine	SEPT	SPT	3	
ID BELLA	Fatima	SEPT	SPT	0	CLM
LE PERRON	Rémy	SEPT	SPT	3	
MILLON	Patrice	SEPT	SPT	3	
REYNAUD	Chantal	SEPT	SPT	3	
VINCENT	Amaud	SEPT	SPT	3	
NEVERS	Aurore	SEPT	SPT	3	
BOUGUERRA	Habiba	SEPT	SPT	3	
JULLIEN	Marc-Antoine	SEPT		3	
ROTIVAL	Denis	SEPT		3	
SLAMI	Asia	SEPT		0	Congé maternité

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00003

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 10 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00003

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 10 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 10 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
COURTAN	SOPHIE	SF	17 rue Jean Boyer 26250 LIVRON SUR RHONE	10/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
MAISONNEUVE	NATHALE	SF	73 Impasse des collines 07300 PLATS	10/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
ROUSSET	MARGAUX	SF	24 rue du Dr L'HERNIER Les émeraudes Bat B et 4 26250 LIVRON SUR DROME	10/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
ROUX	VERONIQUE	SF	8 Avenue de Coux 07000 PRIVAS	10/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00004

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 11 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00004

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 11 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 11 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
GINESTE	CHANTAL	SF	19 Allée des Chênes 26500 BOURG LES VALENCE	11/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
SOYDARA	MARIE CHARLOTTE	SF	23 rue de Verdun 26500 BOURG LES VALENCE	11/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
COURTAN	SOPHIE	SF	17 rue Jean Boyer 26250 LIVRON SUR RHONE	11/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
FEGY	CELINE	SF	5 Raccourci Saint Georges 07500 SAINT GEORGES LES BAINS	11/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00005

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 12 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00005

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 12 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 12 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
GLEHEN	AUDE	SF	260 Chemin de la Combe Sigilasse 26100 ROMANS SUR ISERE	12/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
BOUCHENOIRE	FLORE	SF	2 Impasse des estivants 26300 BESAYES	12/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
CANIVET	ISABELLE	SF	3 rue Marguerite 26000 VALENCE	12/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
MARTIN	VIRGINIE	SF	860 Chemin des Girondes 07300 TOURNON SUR RHONE	12/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00006

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 13 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-0006

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 13 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 13 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
GLEHEN	AUDE	SF	260 Chemin de la Combe Sigilasse 26100 ROMANS SUR ISERE	13/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
AUMAGE	SOPHIE	SF	360 rue André Malraux- Résidence Ariane 07500 GUILHERAND GRANGES	13/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
CANIVET	ISABELLE	SF	3 rue Marguerite 26000 VALENCE	13/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
BOUCHENOIRE	FLORE	SF	2 Impasse des estivants 26300 BESAYES	13/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00007

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 14 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00006

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 14 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 14 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
ROUX	VERONIQUE	SF	8 Avenue de Coux 07000 PRIVAS	14/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
AUMAGE	SOPHIE	SF	360 rue André Malraux- Résidence Ariane 07500 GUILHERAND GRANGES	14/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
SOYDARA	MARIE CHARLOTTE	SF	<i>23 rue de Verdun</i> 26500 BOURG LES VALENCE	14/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
ROUSSET	MARGAUX	SF	24 rue du Dr L'HERNIER Les émeraudes Bat B et 4 26250 LIVRON SUR DROME	14/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00008

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 15 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00008

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 15 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 15 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
CASTELLA	VERONIQUE	SF	1135 Avenue de la République La pierre-blanc Bâtiment 3 07500 GUILHERAND GRANGES	15/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
MAISONNEUVE	NATHALE	SF	73 Impasse des collines 07300 PLATS	15/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
GARAYT	LESLIE	SF	640 Chemin du Chez 26800 TOURNON SUR RHONE	15/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
ROUX	VERONIQUE	SF	8 Avenue de Coux 07000 PRIVAS	15/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00009

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 16 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00009

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 16 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 16 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
CASTELLA	VERONIQUE	SF	1135 Avenue de la République La pierre-blanche Bâtiment 3 07500 GUILHERAND GRANGES	16/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
MAISONNEUVE	NATHALE	SF	73 Impasse des collines 07300 PLATS	16/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
GARAYT	LESLIE	SF	640 Chemin du Chez 26800 TOURNON SUR RHONE	16/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
ROUX	VERONIQUE	SF	8 Avenue de Coux 07000 PRIVAS	16/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00010

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 17 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00010

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 17 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 17 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
CANIVET	ISABELLE	SF	3 rue Marguerite 26000 VALENCE	17/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
COURTAN	SOPHIE	SF	<i>17 rue Jean Boyer</i> 26250 LIVRON SUR RHONE	17/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
SOUBEYRAND	SANDRINE	SF	6 Avenue Victor TASSINI 07130 SAINT PERAY	17/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
MARTIN	VIRGINIE	SF	860 Chemin des Girondes 07300 TOURNON SUR RHONE	17/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00011

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 18 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00011

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 18 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 18 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
CANIVET	ISABELLE	SF	3 rue Marguerite 26000 VALENCE	18/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
ROUSSET	MARGAUX	SF	24 rue du Dr L'HERNIER Les émeraudes Bat B et 4 26250 LIVRON SUR DROME	18/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
SOUBEYRAND	SANDRINE	SF	6 Avenue Victor TASSINI 07130 SAINT PERAY	18/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
MARTIN	VIRGINIE	SF	860 Chemin des Girondes 07300 TOURNON SUR RHONE	18/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00012

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 19 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00012

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 19 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 19 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
BOUCHENOIRE	FLORE	SF	2 Impasse des estivants 26300 BESAYES	19/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
ROSSET	LAURENCE	SF	1230 Chemin des Routes 26750 SAINT PAUL LES ROMANS	19/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
CASTELLA	VERONIQUE	SF	1135 Avenue de la République La pierre-blanche Bâtiment 3 07500 GUILHERAND GRANGES	19/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
MAISONNEUVE	NATHALE	SF	73 Impasse des collines 07300 PLATS	19/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00013

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 20 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00013

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 20 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 20 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
ROUSSET	MARGAUX	SF	24 rue du Dr L'HERNIER Les émeraudes Bat B et 4 26250 LIVRON SUR DROME	20/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
ROUX	VERONIQUE	SF	8 Avenue de Coux 07000 PRIVAS	20/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
CASTELLA	VERONIQUE	SF	1135 Avenue de la République La pierre-blanc he Bâtiment 3 07500 GUILHERAND GRANGES	20/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
BOUCHENOIRE	FLORE	SF	2 Impasse des estivants 26300 BESAYES	20/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00014

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 21 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00014

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 21 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 21 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
FEGY	CELINE	SF	5 Raccourci Saint Georges 07500 SAINT GEORGES LES BAINS	21/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
ROUX	VERONIQUE	SF	8 Avenue de Coux 07000 PRIVAS	21/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
CANIVET	ISABELLE	SF	3 rue Marguerite 26000 VALENCE	21/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
MARTIN	VIRGINIE	SF	860 Chemin des Girondes 07300 TOURNON SUR RHONE	21/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00015

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 2201



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00015

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 22 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 22 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
AUMAGE	SOPHIE	SF	360 rue André Malraux- Résidence Ariane 07500 GUILHERAND GRANGES	22/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
GINESTE	CHANTAL	SF	19 Allée des Chênes 26500 BOURG LES VALENCE	22/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
DUMAS	CELINE	SF	100 MONTEE DE LA GARENNE 26750 GENISSIEUX	22/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
GLEHEN	AUDE	SF	260 Chemin de la Combe Sigilasse 26100 ROMANS SUR ISERE	22/01/2022	19 h 00 – 7 h 00

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

07-2022-01-07-00016

ARRETE PORTANT REQUISITION DE
PERSONNELS MEDICAUX A HPDA 23 01



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°07-2022-01-07-00016

Arrêté portant réquisition de personnels médicaux à Hôpital Privé Drôme Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur,

OBJET : Arrêté portant réquisition de sages-femmes pour assurer la continuité des soins dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant le courriel de la direction d'hôpital Privé Drôme Ardèche en date du 07 janvier 2022 informant du mouvement de grève et que des sages-femmes devant intervenir le 23 janvier 2022 se sont déclarées grévistes, et sollicitant une réquisition en vue de permettre la continuité des soins au sein de la structure,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité dans les soins dans les conditions prévues par le Code de la santé publique, pour l'activité opératoire urgente (article D. 712-133 du CSP et suivants),

Considérant la place de l'hôpital privé Drôme Ardèche dans le Schéma régional de santé du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la mission de continuité de soins au sein de la maternité autorisée au sein de la structure;

Considérant la sécurité des patientes et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel soignant,

Considérant que l'absence de sages-femmes dans l'établissement – Hôpital privé Drôme Ardèche 240 du boulevard Charles de Gaulle, 07500 Guilherand Granges:

➤ Concernant la maternité

est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des soins au sein des salles de naissances et services de suite de couches de l'établissement.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les Sages-femmes dont les noms figurent en annexe **SONT REQUISITIONNES** le 23 janvier 2022, selon les horaires précisés en annexe, aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des services de salle de naissances et de suites de couches.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche, Madame la Directrice Départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes et Monsieur le Directeur de l'hôpital privé Drôme Ardèche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Privas, le 07 janvier 2022,

Le Préfet de l'Ardèche,

NOM	Prénom	Qualification	Adresse	Date	Horaire
AUMAGE	SOPHIE	SF	360 rue André Malraux- Résidence Ariane 07500 GUILHERAND GRANGES	23/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
GINESTE	CHANTAL	SF	19 Allée des Chênes 26500 BOURG LES VALENCE	23/01/2022	7 h 00 – 19 h 00
DUMAS	CELINE	SF	100 MONTEE DE LA GARENNE 26750 GENISSIEUX	23/01/2022	19 h 00 – 7 h 00
GLEHEN	AUDE	SF	260 Chemin de la Combe Sigilasse 26100 ROMANS SUR ISERE	23/01/2022	19 h 00 – 7 h 00